

# PROJET CULTUREL

**Commune de Wingles**

2024-2026

---



# AVANT-PROPOS

## **Ce que contient ce document**

Ce document synthétise et recense les axes de travail développés par la commune de Wingles en matière culturelle et les objectifs qui y sont liés. Leur concrétisation traduite par des actions menées par les agents du service culturel de la commune, les services transverses, par la gestion des structures de la ville et par l'accompagnement de projets et d'actions culturelles. Ils ont vocation à s'inscrire dans les projets culturels et thématiques déployés par le Département du Pas-de-Calais et sa déclinaison au niveau intercommunal, la Région Hauts de France et le ministère de la Culture.

Ces axes de travail sont précisés par :

**> UNE VISION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE CULTURELLE PORTÉE PAR M LE MAIRE et L'ÉQUIPE MUNICIPALE**

**> LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU TIERS LIEU CULTUREL**

**> LES PROJETS DE SERVICES**

- Médiathèque
- Multimédia, espace numérique
- Ecole de Musique
- Ludothèque
- Action culturelle

**> LE BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, UN FORMIDABLE LEVIER CULTUREL A ACTIVER**

**> ANNEXE : URBANISME TRANSITOIRE : BILAN DE L'EXPERIMENTATION**



<b>Note de cadrage général</b>	<b>P.4</b>
<b>Diagnostic culturel de territoire</b>	<b>P.7</b>
<b>Priorités du PCT</b>	<b>P.15</b>
<b>Projet d'établissement du tiers lieu culturel</b>	<b>P.21</b>
<b>Projet de fonctionnement Du tiers lieu culturel</b>	<b>P.23</b>
Médiathèque	<b>P.39</b>
Numérique	<b>P.45</b>
Ecole de musique Claude Debussy	<b>P.50</b>
Ludothèque	<b>P.61</b>
Ecole d'arts plastiques	<b>P.66</b>
Unesco	<b>P.74</b>

## **FAVORISER LA CRÉATION**

La convention de partenariat passée avec la communauté d'agglomération de Lens Liévin  
CLEA et engagements communautaires

## **ANNEXES**

Moyens à disposition  
Contrat d'objectifs Ecole de musique

La commune de Wingles, portée par son équipe municipale, souhaite impliquer la population au cœur de ses projets, et souhaite redynamiser un territoire de vie solidaire et citoyen où les objectifs de qualité de vie et d'égalité des chances sont portés pour tous, au cœur de nos quartiers et de nos cités.

Une analyse statistique des besoins sociaux, en lien avec l'évolution de la population de la ville, de son niveau de vie, de ses attentes, notamment en matière éducative et culturelle a ainsi été réalisée en 2022. Ces besoins ont été mis en corrélation avec les grandes politiques publiques, éducatives, culturelles, mais également sociétales.

A l'échelle du territoire, la collectivité soutient le virage pris la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dont elle est membre dans la prise en compte de l'importance de la culture sur le territoire. La création d'un service dédié ainsi que la nomination d'une vice-présidence à la culture sont des signes forts sur un territoire dont les objectifs pourraient être thématiques comme suit :

- Placer la culture au cœur du projet de développement du territoire aussi bien en termes de rayonnement que de cohésion sociale
- Rapprocher la culture de l'habitant, en développant des actions de démocratisation de la culture,
- Accompagner les habitants vers les lieux de culture,
- Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels de son territoire et agir sur le développement de pratiques culturelles intercommunales
- Qualifier culturellement le territoire afin qu'il tienne le rang que lui confère aujourd'hui l'accueil du Musée du Louvre Lens, la présence d'une Scène Nationale (Culture commune) et le classement du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans ce cadre, la commune de Wingles bénéficie du portage communautaire des actions de sensibilisation et des actions d'éducation artistique en direction de tous les publics permis par le portage d'un Contrat Local d'Éducation Artistique, le CLEA, dispositif DRAC.



La ville de Wingles souhaite ainsi promouvoir toutes les actions complémentaires à celles de l'Etat (éducation nationale, ministère de la culture, préfecture pour la politique dédiée aux quartiers prioritaires de la ville). Cette attention trouve son sens dans un diagnostic qui donne corps à la promotion de la culture pour tous par les services de la ville, ses partenaires et son tissu associatif, et qui rejoint des enjeux nationaux et territoriaux prégnants : lecture publique, lutte contre l'illectronisme, ouverture à la culture, promotion de celle-ci dans des lieux de proximité, au cœur des bassins de population.

Opérationnellement, ces objectifs, tant communautaires que locaux, se traduisent par la volonté de :

- Développer un projet artistique et culturel de qualité et cohérent couvrant l'ensemble des esthétiques innovantes, émergentes ou méconnues
- Concevoir et éprouver des démarches d'actions culturelles et d'éducation artistique actives et inventives
- Travailler en direction de tous les publics pour promouvoir un égal accès à l'offre artistique et culturelle et favoriser l'élargissement des publics.

Wingles présente enfin la particularité de voir sa population s'accroître, via l'aménagement de la ZAC au sud-ouest de la ville qui verra un millier de nouveaux Winglois s'installer à horizon 2030, dont il est à prévoir qu'il entrainera la redéfinition de notre offre de services à la population.

L'accroissement des besoins et des usagers a amené la collectivité à se questionner sur la capacité de ses structures actuelles à répondre aux attentes présentes et à venir. Est ainsi apparu de manière patente que la Maison Municipale de la culture et des Loisirs, abritant l'école d'arts plastiques et la bibliothèque, n'était pas adaptée à répondre aux ambitions d'une population qui ne fréquente plus ou peu ce lieu.



***La maison de la culture et des loisirs***

Les enjeux sont nombreux pour la commune et la qualité de ses offres devra s'appuyer sur la force de réseaux en cours de réactivation au niveau du territoire. (Bibliothèque, médiathèque, ..).

Le territoire de la CALL bénéficie d'un maillage important de structures culturelles et il est à déplorer que la commune ait quitté le réseau des 11 équipements communaux et des 2 associations à vocation intercommunale sur l'agglomération, Culture Commune et Droit de Cité, perdant ainsi une diffusion de proximité des œuvres locales et nationales.

Le présent document est à aligner avec le travail de réintégration de la commune à ces différents réseaux. Ainsi qu'au déploiement d'un équipement culturel, qui remplacera la vétuste et obsolète Maison de la Culture et des Loisirs, qui prendra la forme d'une Tiers-lieu à dominante culturelle sis en centre-ville, en bordure des quartiers prioritaires de la ville.



***La façade du Tiers-Lieu à dominante culturelle, inaugurée lors de la phase d'urbanisme transitoire. 2023.***



L'importance du prisme de la jeunesse dans la politique communale s'est illustrée par l'écriture et le déploiement d'un Projet Educatif de Territoire qui inclut les jeunes winglois dès la petite enfance, répond à un constat démographique évident : la population wingloise est une population jeune, comparativement au niveau nationaux et régionaux.

Si une part de la population vieillit, et que la ville est très consciente de l'importance des aînés dans la transmission des valeurs patrimoniales et culturelles de la ville et du territoire, la population wingloise a tendance à rajeunir et se maintient sous les moyennes nationales et régionales.

2021	Population de la tranche d'âge	part dans la population de la commune
0-4 ans	649	7,40%
5-9 ans	690	7,86%
10-14 ans	577	6,57%
15-19 ans	565	6,44%
20-24 ans	494	5,63%
<b>population totale de commune</b>	8776	

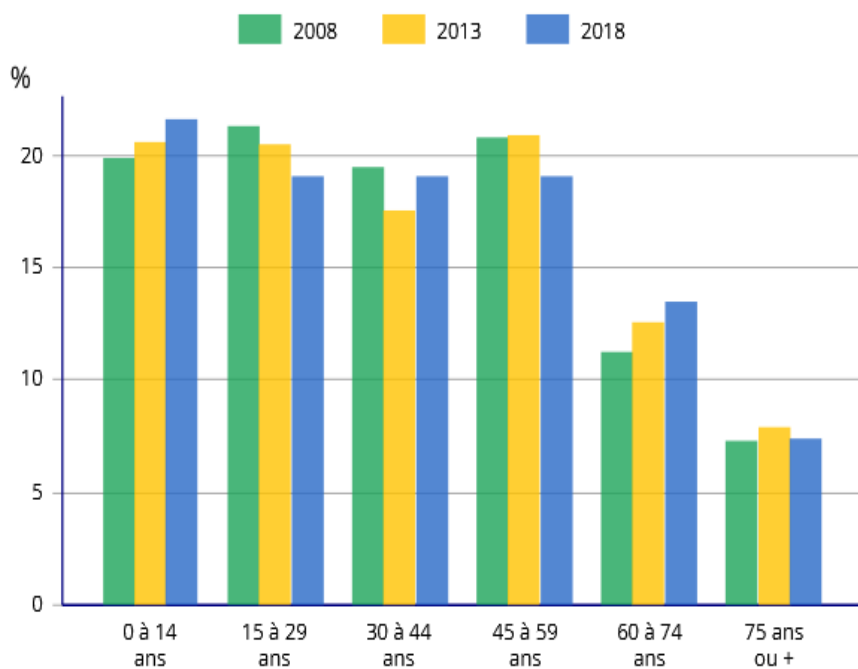
La population wingloise évolue, dans ses composantes humaines, par l'accueil d'un millier d'habitants en plus à horizon 2030, via l'aménagement de la ZAC cité des Arts en bordure Ouest de la commune. Cette nouvelle population est essentiellement constituée de primo-accédants en provenance de la MEL et de Lens voisines. Par ricochet et biais sociologiques, les besoins des familles changent et/ou se greffent à des besoins plus anciennement identifiés des populations sises en QPV.

## Tenir compte de l'évolution de la population, de ses besoins, envies et attentes

**Les structures RPE, PRE, crèche et jeunesse** confirment les demandes croissantes de rencontres de proximité à travers des activités parents-enfants qui promeuvent, informent, favorisent les échanges au travers de cafés-parents, qui évolueront sans doute à terme sous la forme rencontres et temps forts au public plus large.

Une demande d'offre adaptée au **public adolescent** dans un lieu culturel a été identifiée lors de l'évaluation du fonctionnement des structures Centres Ado Jeunes, et Point Info Jeunesse. Une fois sortis des structures ados, type ACM, les jeunes adultes font part de besoins sociaux et culturels mal pourvus au niveau local.

### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



### *Wingles, une commune jeune*

La structure des services de la collectivité s'est peu à peu calquée et adaptée à la jeunesse de la population. Ainsi, la collectivité a organisé ses services pour proposer un accompagnement péri et extrascolaire à l'ensemble des Winglois âgés de 0 à 16 ans.



## PROJET EDUCATIF de TERRITOIRE (PEdT) de la Ville de Wingles



## **2023 : La commune a déployé son premier Projet Educatif de Territoire.**

Cette adaptation a été structurée et la coordination de ses services a été finalisée en 2022 par la rédaction et le déploiement d'un **Projet Educatif de Territoire** visant à maximiser les chances de réussite scolaire des jeunes Winglois, à faciliter la mise en place de projets transverses entre la commune, l'Académie de Lille et la Préfecture en ce qui concerne les Quartiers Prioritaires de la ville et sa déclinaison éducative, le Programme de Réussite Educative. Il est à préciser que l'ensemble des établissements scolaires de la commune sont classés en REP.



***Signataire du contrat de ville, la commune de Wingles pilote à l'échelle de son territoire le programme de réussite éducative déployé sur l'ensemble des établissements scolaires de la ville : écoles, collège et lycées.***

Les axes majeurs du PEDT de la commune de Wingles déployés depuis 2023 ont largement contribué à alimenter la réflexion autour, sinon d'une déclinaison, à tout le moins d'une complémentarité que doit incarner le Projet Culturel de Territoire.

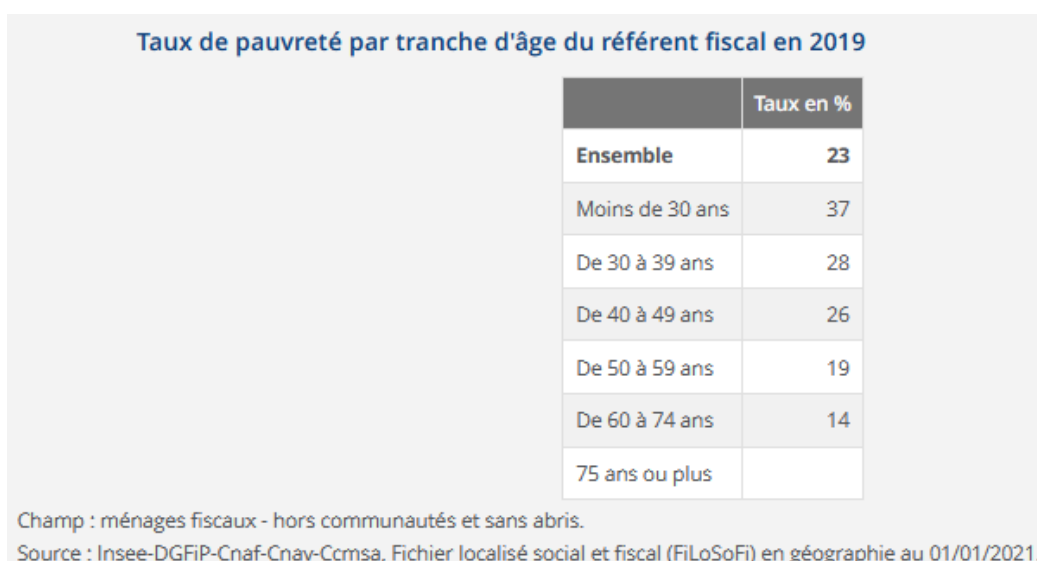
Pour rappel, le PEDT dresse 5 priorités.

- La réussite éducative: une préoccupation partagée
- Culture, sports et loisirs au service de l'éducation,
- Les temps de l'éducation et de l'enfant,
- L'éducation au service du vivre ensemble. Différences socioculturelles, handicap.
- La Santé des enfants

## Le Projet Culturel de Territoire, plus qu'une ambition, une nécessité.

L'offre culturelle proposée par la ville de Wingles est déjà très riche. La ville porte **une école de musique municipale, une école des arts plastiques**, toutes deux déployant des enseignements artistiques notamment, en milieu scolaire, **une bibliothèque municipale, une salle de spectacle** d'une jauge de 450 personnes. Elle a contractualisé une partie ses actions avec des partenaires permettant de proposer aux habitants de la commune des séances de cinéma, (via Cinéligue) des débats, des conférences, et une diversité d'évènements culturels.

L'offre culturelle se caractérise à Wingles par une diversité de propositions qui peut paraître en décalage avec les communes de sa strate, mais qui répond à un besoin fort de la population, peu touchée par les programmations culturelles délocalisées à Wingles sans portage communal et qui s'explique par un niveau de revenu très limité, doublé d'une mobilité faible de sa population, notamment issue des QPV.



La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des ouvriers, suivie de près par les employés et salariés. La proximité de la zone Artois Flandres (SIZIAF) et de ses industries ainsi que l'histoire du Bassin Minier expliquent aisément ce constat, tandis que la mutation du bassin minier s'est traduite sur le volet de l'emploi par une importance forte des métiers de la distribution et de la logistique.

Les professions intellectuelles supérieures qui sont traditionnellement les plus consommatrices de biens et de manifestations culturels sont ainsi sous-représentées sur le territoire.

Chez la population active, la voiture individuelle est le principal moyen de transport. Des liaisons de bus permettent de se rendre à Lens et à la gare de La Bassée mais la ville n'est pas desservie par le BHNS et les liaisons extra-communales manquent de densité et de diversité.

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle						
	2008	dont actifs ayant un emploi	2013	dont actifs ayant un emploi	2018	dont actifs ayant un emploi
<b>Ensemble</b>	<b>3 501</b>	<b>2 800</b>	<b>3 395</b>	<b>2 751</b>	<b>3 666</b>	<b>2 820</b>
dont						
<i>Agriculteurs exploitants</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</i>	101	93	136	120	129	109
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	179	175	198	198	160	155
<i>Professions intermédiaires</i>	586	530	693	629	769	680
<i>Employés</i>	1 017	824	1 007	831	1 149	934
<i>Ouvriers</i>	1 519	1 179	1 275	973	1 285	942

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

Les personnes en fin de carrière professionnelle ou en retraite représentent une part non négligeable de la population du territoire, et la ville est par ailleurs gestionnaire d'une Résidence Autonomie (le Foyer Albert Goudin) réservée aux personnes âgées.

La population Wingloise est typique du Bassin Minier, éloignée des centres culturels où il y a malgré tout « une soif culturelle des habitants ». Pourtant les équipements du territoire ne manquent pas : salles de spectacles (Oignies, Grenay, Lens), médiathèques (Vendin le Vieil) mais sont peu fréquentés par une population qui ne semble pas s'y sentir légitime. Le Louvre-Lens est un équipement à l'aura nationale mais qui peine à fidéliser son public local.

S'il faut susciter l'envie du public, faire découvrir et proposer des manifestations artistiques et culturelles, la commune n'a pas les moyens de porter seule un enjeu dont le cadre est très large. La culture est à la fois un élément de développement personnel (éducatif, intellectuel, psychologique, social...), de lien social intergénérationnel, de compréhension du monde et de divertissement.

La participation aux projets culturels contribue à la reconnaissance des publics en difficulté, ils font partie de la société alors qu'ils se sentent de plus en plus « en dehors ».

## Rendre la culture accessible à tous

L'accessibilité est essentielle et est un marqueur fort de ce projet.

Si la tarification et la mobilité sont les principaux vecteurs identifiés, le dépassement des barrières psychologiques est un enjeu qui ne peut être occulté sous peine de passer à côté des sujets soulevés.

Cette offre culturelle diversifiée doit être décloisonnée pour répondre aux attentes des publics et gagner en efficacité, en portée, en audience et répondre aux objectifs que la collectivité se fixe :

**Faire de la culture un levier d'émancipation sociale.**

Les propositions culturelles doivent aller au-delà de l'accès aux œuvres, quelles qu'elles soient. Le public ne doit pas être simplement spectateur mais aussi acteur, il doit pouvoir aussi s'impliquer dans les propositions artistiques (ateliers, rencontres avec les artistes, projets participatifs...).

La culture est vectrice d'une appropriation du territoire. Elle rassemble la population fortement ancrée sur le territoire et la population nouvellement installée. Elle contribue également à rendre le territoire attractif, au regard notamment, de la réussite sur ce point des territoires voisins, notamment la Métropole Européenne de Lille (MEL)



Labellisée Pays d'Art et d'Histoire, l'agglomération présente aussi les traits d'un patrimoine aussi riche que diversifié. Si le Mémorial de Lorette, le Stade Bollaert, ou l'ensemble minier de Loos-en-Gohelle en sont les exemples les plus connus, la commune de Wingles n'est pas en reste et les façades art-déco colorées des cités des Sports et du Pont sont dans un état de préservation qu'il convient de valoriser.

*La communauté d'agglomération de Lens-Liévin et le bassin Minier sont labélisés villes et pays d'art et d'histoire depuis 2008.*

## Wingles, une commune inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au cours de la 36<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial réuni à Saint-Pétersbourg en Russie.

Portée avec passion par toute la population de la région du Nord-Pas-de-Calais et soutenue par les services du Ministère de la Culture et de la Communication, l'inscription du Bassin minier consacre une mémoire, celle de la mine. La mine a marqué des générations qui, à travers ce paysage aujourd'hui préservé, est riche d'enseignements sur l'histoire des techniques, de l'architecture, de l'habitat et sur les rapports de l'Homme et de son environnement.



**La cité de la Gare, Patrimoine mondial de l'UNESCO**

Le Comité du patrimoine mondial a reconnu la valeur universelle de ce paysage culturel évolutif vivant ainsi que sa place exceptionnelle dans l'histoire du monde de la mine. Toutefois, cette reconnaissance de l'UNESCO n'a pas encore permis l'activation du volet patrimonial dans l'appréhension de la culture sur le territoire, *a fortiori* sur la commune. 2023 a marqué le lancement d'un certain nombre d'actions et de projets sur la découverte et la redécouverte des richesses patrimoniales mondialement reconnues... mais localement méconnues.





Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

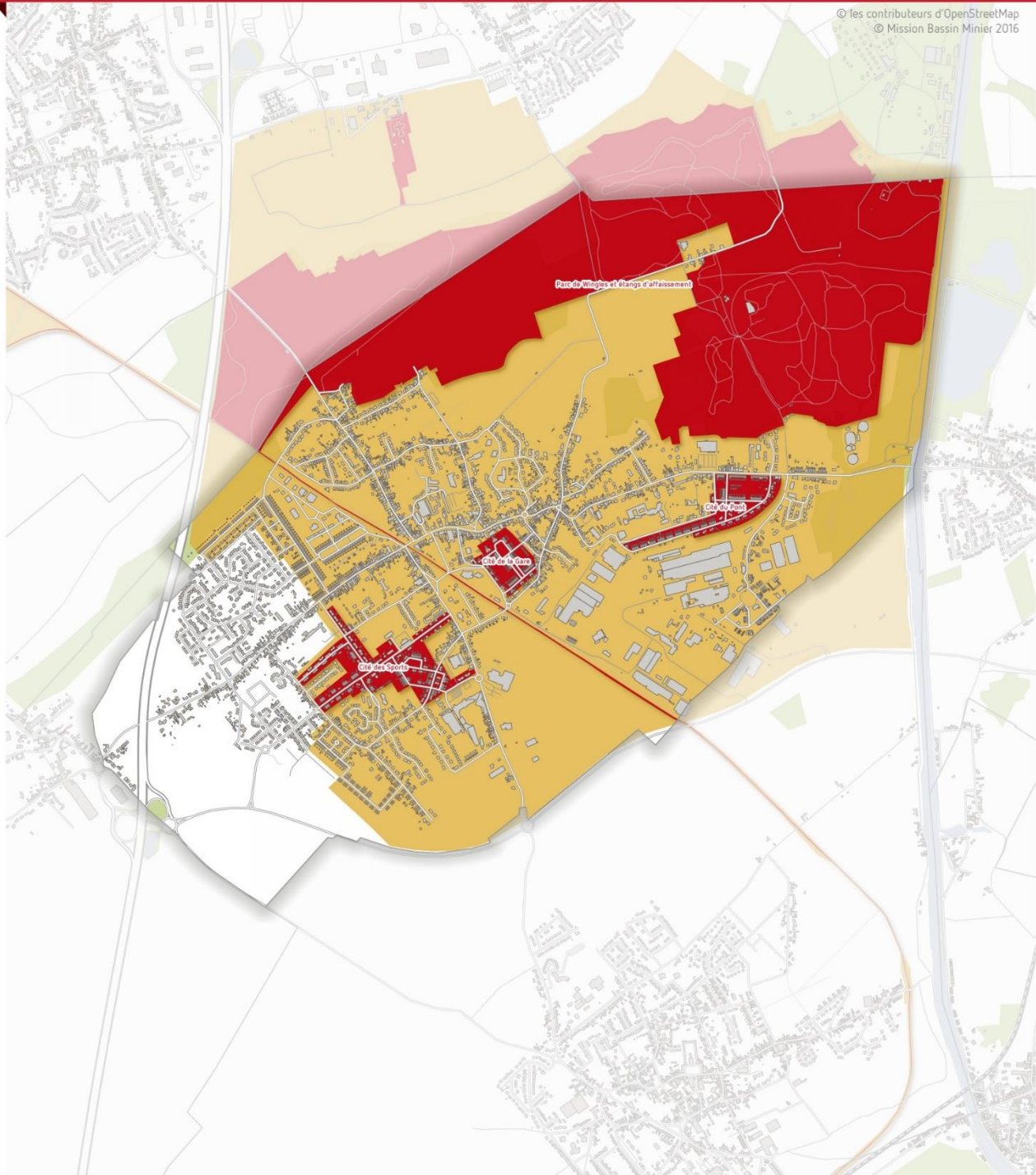


Bassin minier  
du Nord-Pas de Calais  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2012

le Patrimoine mondial sur la commune de...

# Wingles

© les contributeurs d'OpenStreetMap  
© Mission Bassin Minier 2016



0

800 m

Forêt

Eau

Bien Inscrit UNESCO

Zone Tampon



**Le patrimoine minier de la commune valorisé par l'UNESCO.**



**Le plan d'actions de la Commune pour le développement culturel de 2024 à 2028 s'inscrit dans le cadre de cinq grands principes, qui reprennent ceux déployés par le Département dans le cadre du pacte dédié aux réussites citoyennes (culture, sport, éducation, jeunesse) et du pacte dédié aux solidarités humaines (action sociale).**

**Petite ville, quartiers prioritaires de la ville, renouveau du bassin minier : Wingles est le prototype du territoire que la vie culturelle ne parvient pas à nourrir.**

- **Vaincre le frein à l'accès à la culture :**

Des structures, des actions, de la médiation et des manifestations au cœur même du territoire : des actions culturelles doivent être proposées au plus proche des habitants.

Au-delà de l'adaptation des structures culturelles de la ville, qui feront l'objet de développements spécifiques, l'accessibilité est au centre des préoccupations de la commune dans son rapport à ses usagers.



Depuis 2021, la mairie et le CCAS sont labélisés « France Services » et accompagnent les usagers de manière qualitative dans leurs démarches administratives avec des agents d'accueil et des services formés afin de répondre à toutes demandes du public.

Dans l'appréhension des usages du numérique, la commune continue à faire preuve d'ambition. Déjà mise en avant dans son Projet Éducatif de Territoire, notamment via des volets « pass numérique », et « socle numérique », la commune souhaite renforcer sa lutte contre l'illectronisme. Fortement impactée, sa population des QPV nécessite un accompagnement spécifique afin de ne pas voir une fracture se former entre les publics déconnectés et les autres.

- **La culture comme liens entre les habitants :**

La culture doit permettre la rencontre de publics issus de contextes socioculturels divers, elle doit permettre des échanges intergénérationnels.

Forte de son décloisonnement, l'offre culturelle s'appuie sur un réseau de partenaires, institutionnels, associatifs, citoyens..., qui permettra d'équilibrer un mix entre professionnels et amateurs et renforcer la cohésion sociale au sein d'une ville peuplée pour moitié par les habitants des **Quartiers Prioritaires de la Ville**.

La commune est investie de longue date dans le développement culturel du territoire. La mise en place des saisons culturelles a fait naître une dynamique au sein des programmateurs

locaux (communes et associations) et des attentes de la part du public. Les acteurs culturels locaux (artistes, écoles de musique, bibliothèques) travaillent depuis de nombreuses années à la démocratisation de la pratique artistique. Actions culturelles et pratiques artistiques sont indissociables, et doivent se compléter.

- **L'implication des acteurs culturels locaux et des habitants dans le développement culturel du territoire**

Ce projet culturel doit contribuer à faire connaître et rayonner les artistes locaux, les habitants doivent pouvoir dépasser le statut de spectateurs en devenant acteurs des projets culturels. Les contractualisations avec l'EPCI local, la communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Département, et la Région se construisent, voire se reconstruisent, après des années durant lesquelles la commune a fonctionné en autonomie pour porter sa politique culturelle. Cette sortie des réseaux de partenaires et d'institutionnels a contribué à son isolement et a étioilé son rôle de relai des grandes politiques publiques en matière de culture.

- **La réintégration aux réseaux de partenaires de la culture**, l'appui sur leurs structures de conseils et de coordination des projets culturels. La commune est seule décisionnaire en matière de culture, peut être facilitatrice, prescriptive ou coordinatrice mais le sens même de la culture induit une ouverture, un décloisonnement et un appui collectif indispensable.

En s'appuyant sur les dynamiques de commune, de son EPCI, du Département et de la Région, de ses partenaires le projet culturel est aussi une reconnaissance des équipements à préserver (bibliothèque, salle de spectacles, ...) et de leurs dynamiques (vie culturelle, artistique, tissu associatif).

- **Des publics cibles** : Une attention particulière sera portée aux jeunes enfants, aux adolescents et aux seniors, notamment issus des quartiers prioritaires de la ville, qui bénéficiaient jusqu'ici d'un accès plus limité que les autres publics à la culture.

Cette accessibilité au plus grand nombre ne peut se réaliser que par une bonne connaissance des services, un matériel adapté, des supports de communication variés, des standards adaptés, des accompagnements à la carte couplés à des ateliers plus généralistes.

La ville a ainsi recruté une conseillère numérique à plein temps, chargée d'animation d'ateliers numériques, en lien avec les services de la politique de la ville et le CCAS. Ceux-ci, déployés sous l'égide « pass numérique » seront pérennisés malgré l'arrêt du dispositif, essentiellement auprès des seniors et des habitants des QPV.

- **Le lien intergénérationnel est prégnant** et constitue l'un des fils conducteurs que porte ce projet culturel de territoire et doit permettre un accès à l'offre culturelle plus large qui consolide le lien social (conférences-débats, spectacles en journée, portage de documents). Un certain nombre d'actions au versant intergénérationnel affirmé sont déployées de longue date par les services de la collectivité, notamment le service culturel.

Les auditions de l'école de musique réalisées hors les murs au sein du foyer des personnes âgées (Foyer Albert Goudin) de la ville, les ateliers artistiques ouverts aux grands-parents ou les temps forts « Taverne du jeu » illustrent l'importance du projet social inhérent à ce projet culturel. Il est d'ailleurs à souligner que le projet de ludothèque que la ville déploiera en 2024 est une déclinaison du temps fort « Taverne du jeu », dont le succès d'audience, jusqu'à 200 familles par soirée, est allé au-delà des prévisions du porteur de projet.



**Répétitions de la chorale intergénérationnelle *les chœurs de Septentrion*.  
Salle des Baladins, Wingles**

## Un équipement innovant au service d'un projet de cœur de ville,... tourné vers les Quartiers Prioritaires de la Ville.

La ville de Wingles a acquis un ancien local commercial, inoccupé depuis 10 ans face à la Mairie. La proximité de l'hôtel de ville et de son service administratif, de ses commerces fait de cet espace un lieu d'implantation idéal pour un équipement culturel de centre-ville qui prendrait la forme d'un tiers-lieu à dominante culturelle.

Le Tiers-Lieu a vocation à faire pont entre les différentes approches précitées, développement économique-crédation artistique et aménagement de son territoire. La nature du Tiers-lieu s'inscrit dans un rapport de médiation culturelle : ouvrir la possibilité de pratiques culturelles à des gens qui n'y auraient pas accès autrement.

La ville a souhaité impliquer les habitants dans la démarche dès la phase de réflexion du projet et le co-construire avec le monde associatif, artistique, culturel et la société civile représentatifs de la commune.

Ainsi, des ateliers de Co Design ont été ouverts aux associations, à la population qui souhaitait s'investir sur le projet. Cette phase de réflexion collective a permis de valider les grandes lignes du projet et les contours des activités du site.

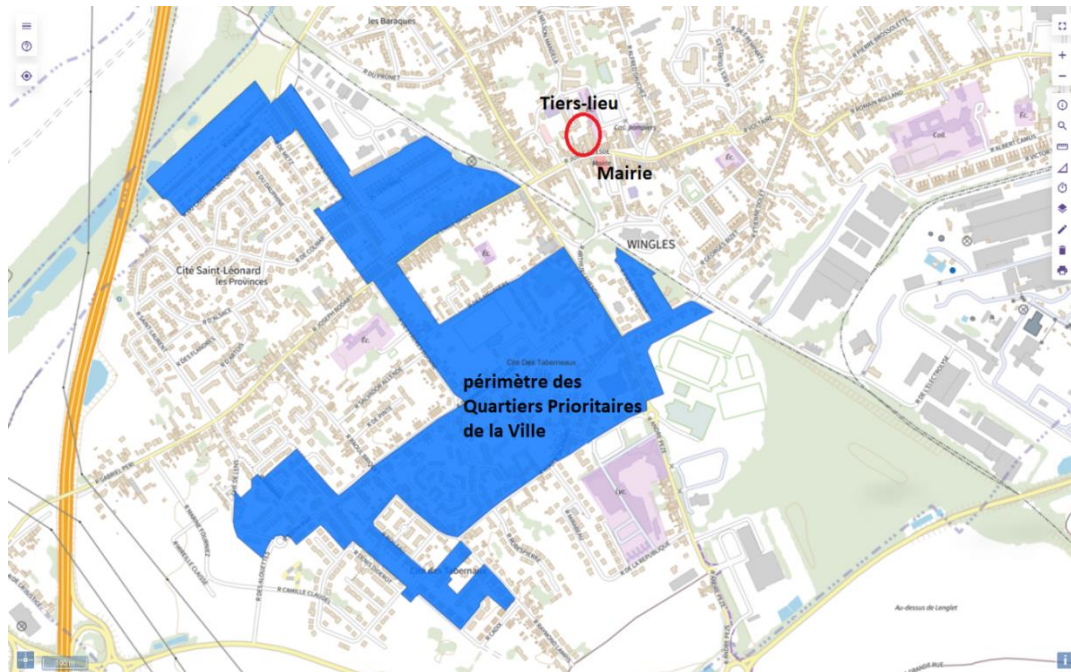
**Le pari de la capacité : Donner aux habitants du territoire la capacité d'aller vers le culturel et de la pratiquer : faire pour apprendre, tester pour découvrir, permettre le « hors-cadre »**

En complément, après la sécurisation du bâti pour l'accueil du public, la collectivité a souhaité mettre en place une phase d'urbanisme transitoire qui va permettre aux associations et à la population de prendre possession du lieu rapidement, de tester les projets émanant de la phase de Co Design et à la collectivité de faire vivre le site avant le lancement de la réfection du bâtiment. Les projets et actions testés durant l'été 2023 pourront alors évoluer pour répondre au mieux aux attentes des futurs utilisateurs et aux contraintes du bâti.

### Les quartiers prioritaires de la ville au cœur du projet

Par ailleurs, ce projet apportera une réponse à d'autres enjeux tels que la redynamisation du centre-ville, la favorisation de l'accès à la culture de la population, notamment celle issue des quartiers prioritaires de la ville, le déploiement d'une politique culturelle favorisant l'intergénérationnel, et s'inscrit dans la continuité des rénovations lancées depuis 2020.

Ce Tiers-Lieu culturel est projeté, outre un lieu de culture comme un lieu de vie, d'échanges et de cohésion pour tous les publics.



Cet axe central complète des enjeux forts auprès de publics de tout âge, éloignés de la culture afin de poursuivre la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme.

Une politique tarifaire attractive qui tient compte des moyens limités de la population, notamment celle issue des quartiers prioritaires de la ville, pourra encore être améliorée. La gratuité aux collections et fonds de la bibliothèque, de la ludothèque et aux services numériques constitue un levier fort en direction du public visé et s'appliquera pour l'ensemble des habitants de la commune et des communes adhérentes à la convention de mise en réseau signée avec la communauté d'agglomération.

Des horaires d'ouverture variés permettent à la structure d'accueillir le grand public mais également des accueils dédiés à des groupes. Ainsi l'ensemble des écoles de la commune, le collège, les structures d'accueil communal de loisirs, enfants et ados, la crèche et le relai petite enfance (ex RAM), les familles suivies par le Parcours de Réussite Educative sont d'ores et déjà accueillis sur des créneaux horaires privilégiés. A terme, ce sont les composantes des publics de demandeurs d'emploi ou des structures d'insertion qui sont visées tout en maintenant un accueil de qualité.

### **Un projet de cœur de ville,... tourné vers les Quartiers Prioritaires de la Ville.**

Implanté à 200 m des quartiers prioritaires de la ville, l'équipement maintient une offre culturelle d'ultra proximité, totalement adaptée aux attentes de son public et de ses usagers.

Si ses spectacles participent à l'animation musicale du territoire, elle fonctionne comme une école ouverte, notamment aux scolaires et à la petite-enfance, et coordonne les enseignements musicaux portés par la commune au sein des établissements scolaires via son enseignante dumiste.

Inspirée de la même approche, la commune apporte son soutien à la création en accompagnant les initiatives scolaires, leur donnant accès aux professionnels du théâtre, de la musique et du spectacle, tout en l'accompagnant par la programmation d'artistes locaux.

Par l'intermédiaire des subventions aux associations, et via la commission culturelle, la commune apporte son concours à la réalisation d'animations culturelles portées par des associations du territoire. Ce dispositif connaît aujourd'hui un franc succès, et **la période d'urbanisme transitoire conduite sur le Tiers Lieu avant le lancement des grands travaux a vu un grand nombre d'associations monter en gamme dans la qualité de leurs interventions.**

Devant un succès grandissant et prometteur, le public est au rendez-vous et valide une démarche qui mérite d'être poursuivie.

La diffusion des offres culturelles doit également s'appuyer sur le réseau des médiathèques portée par la communauté de Lens-Liévin (circulation d'expositions, décentralisation de conférences-débats) et sur les associations locales, en développant des collaborations avec les professionnels du territoire : acteurs sociaux, animation jeunesse, insertion, demandeurs d'emploi, enseignement tout en s'appuyant sur un partenariat étroit avec la médiathèque départementale. Elle se veut facilitatrice de nouveaux partenariats entre les collectivités et acteurs du territoire au sens large, sur l'ensemble de son prisme d'intervention. Lecture publique, ouverture aux arts, politique de la Ville, Intergénérationnel...

# **PROJET D'ETABLISSEMENT**

## **Le TIERS LIEU à dominante culturelle**

---

Le projet d'établissement constitue la feuille de route de l'équipement, les objectifs généraux visés par la ville de Wingles, porteuse de la structure ainsi que les moyens déployés à dessein.

## Un Tiers-Lieu à dominante culturelle à Wingles. Pourquoi?

Comme cela été dit plus haut, la jeunesse de la population Wingloise, statistiquement vérifiée, oriente naturellement l'approche culturelle vers public.

La commune a pour ambition de limiter les décrochages éducatifs et d'offrir une égalité des chances aux adultes de demain. **La lecture**, socle prioritaire, est une thématique que la ville a remise au centre de ses préoccupations culturelles. Cela s'illustre par sa promotion au sein de QPV via les actions portées par l'intermédiaire du **contrat de ville**, et plus largement, dans le cadre des diverses actions et projets liés et déployés pour la lecture publique.

Cet axe central complète des enjeux forts auprès de publics de tout âge, éloignés de la culture afin de poursuivre la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme en utilisant tous les leviers culturels possibles. Inscrite depuis des années dans le fonctionnement de la structure, la politique tarifaire attractive, qui tient compte des moyens limités de la population, notamment celle issue des quartiers prioritaires de la ville, devra encore être améliorée et instaurer la gratuité pour les usagers de la bibliothèque.

### Mais tout d'abord : c'est quoi un Tiers-Lieu?

Selon la charte du mouvement des Tiers-Lieux de 2014, il s'agit d'un ensemble de « lieux d'art et de culture collaboratifs et expérimentaux », soucieux aussi bien de « l'autonomie de l'art, de l'acte artistique et des acteurs dans leur capacité à définir leur projet » que des « enjeux politiques de la fabrique du sensible » et de la participation à « une démocratie culturelle en actes ».

Dans un contexte éducatif et culturel compliqué sur le territoire de la commune, constaté par la proportion élevée de Winglois non diplômés, la forte sédentarité dans l'accès à la culture des habitants de la commune, le lieu que la commune désire voir identifier par tous comme le héraut culturel doit prendre une forme accessible à tous, désirable, attirant curiosité et envie de s'y sentir bien et à l'aise.



Cela ne peut se faire que dans un lieu hybride, où divers leviers sont activés pour amener le public sur des thématiques culturelles sur lesquelles il n'irait pas naturellement, de son propre chef.



Jeu, concert, cinéma, ateliers cuisine, développement web, repair-café, danse...

Calqué sur le modèle des tiers-lieux, cinq thèmes semblent définir l'essence du lieu :

- **Entrepreneuriat de territoire** : découlant d'une volonté de la collectivité et des acteurs locaux de la culture, d'entreprendre localement autour de l'entraide et d'une mutualisation entre pairs. C'est ici une communauté d'acteurs locaux (citoyens, professionnels, entreprises, collectivités, associations...) qui s'engage dans ce projet, innovant, très ciblé, pour leur territoire avec un fil conducteur : **réussir ensemble plutôt que se démener seul**.
- **Expérimentation et innovation sociale** : espaces dédiés à la pratique, au faire soi-même, le tiers-lieu se doit d'être évolutif et adaptable, favorisant l'expérimentation, la création et l'émergence de projets "hors cadre" mais répondant à une problématique ultra-concrète et locale.
- **Coopération et libre contribution** : les usagers du tiers-lieu sont encouragés à développer des projets collectifs et à s'impliquer dans la vie et la programmation du tiers-lieu. Ils participent à construire et à faire évoluer les services et activités. Ainsi, dès la phase de réflexion, la population, les professionnels, les associations et de manière plus large, tous les citoyens ayant fait part de leur envie de partager leurs attentes et besoins, ont co-construit le projet. Des phases de codesign inspirent ce document et orientent la philosophie du lieu vers l'hybridation la plus grande possible.



- **Hybridation d'activités** : s'y mêlent création de nouvelles activités économiques et activités d'utilité sociale, peuvent s'y inventer des modèles économiques hybrides qui visent l'autonomie financière par des revenus divers (services, formation, loyers, restauration, subventions, prototypage...).
- **Ouverture et convivialité** : Le lieu de tous doit être celui de l'accueil inconditionnel qui facilite les rencontres informelles. Ce sont les interactions sociales imprévues qui font la valeur du tiers-lieu.

### Un projet participatif, construit et pensé par la population, pour la population.

La ville de Wingles a préempté une friche commerciale, inoccupée depuis 10 ans face à la Mairie et son actuelle maison de la culture. L'opportunité de se débarrasser d'une verrue au sens urbanistique du terme, tout en modernisant ses services a été rapidement saisie.

Afin de transformer cette opportunité en succès, les citoyens ont été impliqués dès la phase de réflexion autour du projet.

Intégrés aux ateliers de Codesign, élus, citoyens, professionnels et amateurs de la culture ont ainsi phosphoré durant des semaines pour mettre en place un projet d'exploitation pérenne du lieu. Et pour donner sens à leur travail, une période d'expérimentation a été mise en place durant 6 mois après sécurisation du bâti mais avant démarrage des travaux.



**12 séances de codesign, d'une demi-journée chacune, ont été ouvertes à la participation citoyenne, pour que ce projet culturel soit celui de tout un territoire.**

Lancée avant la phase de travaux, **une étape d'urbanisme transitoire** a permis au Tiers-Lieu de vivre ses premières semaines. Durant 5 mois, collectivité, associations, partenaires et professionnels ont testé les actions proposées en co-design.

- **Art.** La première exposition “Le Festival des Arts” a dû jouer les prolongations, tant son succès fut grand,
- **Musique amateur.** les premiers concerts ont eu lieu et la programmation variée (soliste accordéon, concert rock, auditions des élèves de l'École de musique, chorale) a su drainer curieux et passants, fans et néophytes.



**Et la phase de test grandeur nature fut un succès.**

- **ESS.** les ateliers de réparations de PC ont permis à 10 familles de repartir avec des ordinateurs remis à neuf
- **Monde associatif.** Les associations ont porté leurs premiers événements (danse, atelier couture, lecture de conte)
- La **ludothèque** a animé ses premières séances de jeux intergénérationnels.





**Le Festival des arts a ouvert par une exposition qui a rassemblé près de 1000 personnes.**

### **Un Tiers-Lieu à dominante culturelle à Wingles. Comment?**

#### **Un lieu ouvert à tous les tiers.**

Des horaires d'ouverture variés permettent à la structure d'accueillir le grand public mais également des accueils dédiés à des groupes. Ainsi l'ensemble des écoles de la commune, le collège, les structures d'accueil communal de loisirs, enfants et ados, la crèche et le relai petite enfance (ex RAM), les familles suivies par le Parcours de Réussite Educative sont d'ores et déjà accueillis sur des créneaux horaires privilégiés sur une autre structure de la ville. A terme, ce sont les composantes des publics de demandeurs d'emploi ou des structures d'insertion qui sont visées tout en maintenant un accueil de qualité.



## **Une bibliothèque mise en réseau avec les médiathèques du territoire.**

Forte de son projet culturel de territoire, la commune de Wingles s'est arrimée au pôle culturel de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, qui lui permettra dès ouverture de mutualiser les outils informatiques, référencements et catalogues avec les 12 autres centres culturels structurant du territoire. Le fonctionnement de la bibliothèque permettra à la commune d'améliorer son accompagnement de l'apprentissage de la lecture publique, à tous les âges de la vie en son sein et hors-les-murs.

Compte tenu de son impact très faible sur les recettes de la commune et du fait que le frein du tarif d'adhésion limite la capacité d'accueil des publics cibles de la structure, la mise en réseau s'accompagnera d'une réflexion sur la gratuité d'accès à la bibliothèque.

## **Une ludothèque au service du lien social.**

Une offre culturelle diversifiée et décloisonnée pour répondre aux attentes des publics : en proposant des supports variés : livres, CD, DVD, BD, presse..., au sein de laquelle le dispositif existant depuis 2022 « *la Taverne des jeux* » se pérennise en une ludothèque contractualisée avec la CAF du Pas de Calais, plus particulièrement destinée aux familles.

## **Un espace scénique, ouvert à la musique amateur**

La force de l'offre culturelle s'appuiera sur une offre multimédia ludique, éducative, numérique, et formatrice. Enfin la diversité des événements portés et déployés promeut des formes de spectacles desquelles le public du territoire est détaché ou peu averti tout en renforçant la cohésion sociale au sein d'une ville peuplée pour moitié par les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville.

## **La culture qui déborde du cadre de la culture.**

Qu'il s'agisse du rayonnement intercommunal ou de la ville *stricto sensu*, le Tiers-Lieu ambitionne d'être un élément incontournable de l'animation du territoire : Cet outil doit favoriser l'accès à la culture sous toutes ses formes, à l'échange, provoquer les rencontres entre les habitants du territoire et contribuer à l'émergence de projets citoyens. Il s'agira de dynamiser les diverses actions visant un public éloigné des offres culturelles afin de démocratiser l'accès à la culture en activant les leviers d'expressions culturelles populaires, de vaincre l'élitisme de façade que la culture incarne pour une partie de la population de la commune.

Attirer sur des thématiques accessibles pour amener vers le livre, les arts ou le spectacle, ainsi pourrait être résumée notre approche.

## L'aboutissement de 4 années de travail

Le projet culturel de territoire, et ses déclinaisons sur le fonctionnement du Tiers-Lieu à dominante culturelle s'inscrivent dans la continuité d'un projet global, pensé avec les habitants et construits avec l'ensemble des élus et services de la ville.

- Un engagement auprès de notre jeunesse, qui s'est traduit par la création en 2022 et le déploiement en 2023 d'un **projet éducatif de territoire** qui coordonne l'action des 61 agents de la ville auprès de la jeunesse et de la petite enfance.



### PROJET EDUCATIF de TERRITOIRE (PEdT) de la Ville de Wingles



Ce sont ainsi l'ensemble des agents communaux en milieu scolaire (ATSEM, enseignants des arts et de la musique, éducateurs sportifs) périscolaire (directeurs et animateurs d'ACM, garderie et aide aux devoirs) et extra-scolaire (enseignants musicaux, agents d'accompagnement emploi et insertion, conseillère numérique) qui sont désormais tournés vers la réussite éducatives des petits winglois.

La coordination communale de ce PEdT permet à la commune de synchroniser son action avec la **préfecture** (pour la partie politique de la ville, le Parcours de Réussite Educative), **l'Inspection d'Académie**, le corps enseignant et les parents d'élèves de mieux accompagner les écoliers, collégiens et lycéens winglois.

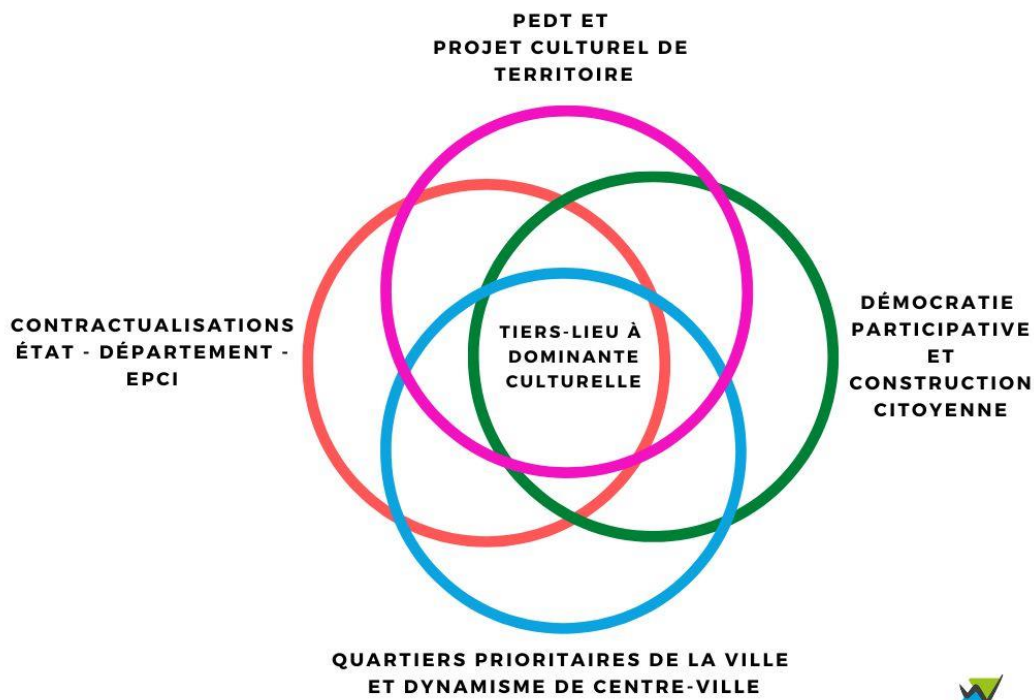
- Une dynamique enclenchée sur les Quartiers Prioritaires de la Ville. En l'attente du contrat de ville 2024, la commune a renforcé son action sur les quartiers, avec un focus fort sur l'emploi et l'insertion, porté par son service économie et PIJ, tandis que les actions déployées au titre du contrat de ville voyaient leur nombre et le montant cumulé de celles-

ci quadrupler. Le Parcours de Réussite Educative atteindra la barre des 100 familles intégrées en 2024.

- Une revitalisation du centre-ville, marquée par la **rénovation des bâtiments publics**, voisins du futur Tiers-Lieu. Ce dernier constituera à la fois la porte d'entrée vers le centre-ville tout en ayant vocation à être attractif pour les usagers des commerces ou du marché communal.
- Enfin, ce **projet culturel de territoire** est l'aboutissement de l'investissement de la collectivité et des citoyens pour permettre au territoire de se doter d'un outil unique, au service de toutes les formes de culture

Les projets des services communaux, s'ils ne sont pas forcément alignés sur notre sujet, se devront d'être complémentaires et peuvent émaner de groupes de travail ou être en lien avec la commission culture.

Les cycles thématiques doivent permettre l'implication de l'ensemble de la collectivité, de même que les accueils de groupes et un fonctionnement de type mutualisé doit être un fil conducteur qui permettra l'exploitation de toutes les compétences des différents métiers présents permettant une offre culturelle riche, variée et accessible à tous.



**Un projet innovant de cœur de ville... tourné vers les Quartiers prioritaires...**

Par ailleurs, ce projet apportera une réponse à d'autres enjeux tels que la redynamisation du centre-ville, la favorisation de l'accès à la culture de la population, notamment celle issue des quartiers prioritaires de la ville, le déploiement d'une politique culturelle favorisant l'intergénérationnel, et s'inscrit dans la continuité des rénovations lancées depuis 2020.

Ce Tiers-Lieu culturel est projeté, outre un lieu de culture comme un lieu de vie, d'échanges et de cohésion pour tous les publics. Devant le succès prometteur des phases de tests, le public est au rendez-vous et valide une démarche qui mérite d'être poursuivie.

La diffusion des offres culturelles doit également s'appuyer sur le réseau des médiathèques portée par la communauté de Lens-Liévin (circulation d'expositions, décentralisation de conférences-débats et sur les associations locales.

Enfin, l'équipe professionnelle se veut facilitatrice de nouveaux partenariats entre les collectivités et acteurs du territoire au sens large, sur l'ensemble de son prisme d'intervention. Lecture publique, ouverture aux arts, politique de la Ville, Intergénérationnel...

**... et son territoire.**



## AXE 1: RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

*Un projet qui s'ouvre sur les quartiers prioritaires de la ville, et rayonne au-delà du territoire de la commune*

### MOYENS MIS EN OEUVRE

- Une politique tarifaire incitative et accessible à tous. La gratuité d'accès aux catalogues de la bibliothèque et aux ateliers numériques est projetée, tandis que les tarifs pratiqués dans les différents cours artistiques visent l'accessibilité la plus large possible.
- Des événements culturels gratuits. Wingles a une longue tradition d'événements culturels à l'échelle de la ville. Ceux-ci revêtent des formes très diverses, s'appuyant sur l'identité locale, comme les fêtes de la Ste Barbe, le festival Folk-Rock Foxy-Festival ou le week-end dédié aux arts de rue, Festirue.
- Un bâtiment ouvert à tous et des ressources accessibles et consultables sur place gratuitement
- Des ressources proposées et des actions menées pour tous les âges, favorisant le lien intergénérationnel et le brassage social.
- Des projets menés spécifiquement pour le public le plus éloigné de la culture et les publics fragilisés
- Des actions et des ressources variées pour des publics aux attentes diverses (de public découverte, loisirs, à public intéressé, averti)
- Des heures d'ouverture adaptées aux rythmes variés de la population, avec des mix permettant de couvrir les vacances scolaires et les WE.
- Une plateforme adaptée à tous les moyens de paiement, regroupant les informations pratiques ainsi qu'une fonction de réservation de ses places à distance.
- Une promotion large et régulière de l'offre culturelle par des moyens de communication variés et accessibles à tous, focus sur la communication de terrain et peut-être avec la médiation culturelle.
- Une démarche active de médiation-communication en direction des structures locales et des publics associés visant à faire découvrir le lieu, l'animer, le faire vivre
- Des locaux inclusifs (enfance, personnes en situation de handicap)
- Un bâtiment desservi par le réseau de transport en commun communautaire

## **AXE 2: CONSTRUIRE LES CITOYENS DE DEMAIN**

*Un projet innovant, construit avec et par la population,  
inscrit dans une démarche citoyenne participative.*

### **MOYENS MIS EN OEUVRE**

- Un travail prioritaire en direction de la jeunesse (0-16 ans), en lien avec le PEdT de la ville, orienté vers les quartiers prioritaires de la ville
- Des collaborations appuyées avec les acteurs associatif de la culture, des arts mais aussi les professionnels de l'éducation et de l'animation
- Un travail collaboratif avec les associatifs, les représentants de la société civile de la ville, les élus, les agents municipaux, les partenaires institutionnels
- Des actions visant à réduire les premières inégalités entre les enfants (lutte contre l'illettrisme, illettrisme, accès au langage, éveil culturel, accès à la culture au sens large, connaissance du patrimoine et valeurs locaux)
- Les axes du développement durable (social, économique, écologique, inclusif, ...) comme fil rouge des projets portés à destination des plus jeunes
- Une dimension d'éco responsabilité prégnante dès la conception du bâtiment, ancienne friche commerciale, qui trouve écho dans les actions menées
- Des actions pédagogiques, éducatives et ludiques visant à renforcer le lien social (actuel et futur) par la collaboration entre les enfants

## **AXE 3: RAYONNEMENT ET ANCRAGE TERRITORIAL**

*Un établissement au service du territoire*

### **MOYENS MIS EN OEUVRE**

- Un établissement qui fonctionne en réseau avec les médiathèques de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, notamment Vendin-le-Vieil, Harnes, Lens, Avion, Fouquières les Lens

- Une activation du versant patrimoine culturel de la politique portée, via l'activation du levier patrimoine mondial de l'UNESCO, qui n'est pas assez dynamique alors qu'il devrait être un point d'ancrage du rayonnement intercommunal
- Des actions développées hors les murs, sur le territoire de la commune, du canton, et de la Communauté d'agglomération
- Une implication bénévole d'habitants et d'associatifs du territoire dans la vie culturelle
- Des collaborations recherchées avec les partenaires locaux (Canton, voisins, CALL, Département, Région, ...) et des liens faits régulièrement avec les initiatives locales
- Un focus sur l'attractivité du lieu, sa visibilité et son rayonnement
- Des accueils et des projets réguliers menés avec, pour et par les écoles du territoire
- Des accueils et des projets spécifiques menés avec des structures et acteurs locaux : structures d'animation et d'éducation populaire, d'accueil des personnes âgées, de la petite enfance, liés à l'insertion et l'emploi, au médico-social, au numérique, à la mobilité...
- Une programmation ouverte à des projets portés par des associations
- Une programmation intégrant la promotion et la valorisation de talents artistiques locaux
- Une prise en compte de l'existant dans une démarche d'amélioration continue, de déploiement d'une offre culturelle complémentaire
- Un lieu qui accueille régulièrement des rencontres et événements portés par des acteurs locaux

#### **AXE 4 : APPROCHE TRANSVERSALE**

*Un Tiers-Lieu culturel dont l'offre est co-travaillée au sein de la commission culturelle, intégrant le plus largement possible la population, les partenaires, et institutionnels*

### **MOYENS MIS EN OEUVRE**

- Des cycles de programmation thématiques permettant l'implication de chaque composante dans les propositions faites au public
- Des liens réalisés entre les contenus multimédia, ludothèque, médiathèque et expositions
- Des accueils de groupes mutualisés entre les services médiathèque, ludothèque, espace multimédia et actions culturelles

- Une approche par public permettant des actions co-construites.
- Une complémentarité de l'offre culturelle permettant de couvrir le domaine du divertissement jusqu'à l'apprentissage, de toucher tous les publics, de tout âge.
- Un programme culturel, un site internet et un guide/charte de l'utilisateur uniques
- Des passerelles facilitées par une inscription unique et une carte d'adhésion commune, une mutualisation des outils d'un point de vue intercommunal
- Une circulation des publics d'un espace à l'autre favorisée, incitée et accompagnée

### **Fonctionnement projeté :**

Une liberté d'accès et un accueil pour tous.

Des horaires d'ouverture adaptés, avec la plus grande amplitude possible.

Une gratuité affichée pour les services de bibliothèque, ludothèque et animation, une tarification accessible pour les activités annexes et plus coûteuse à déployer.

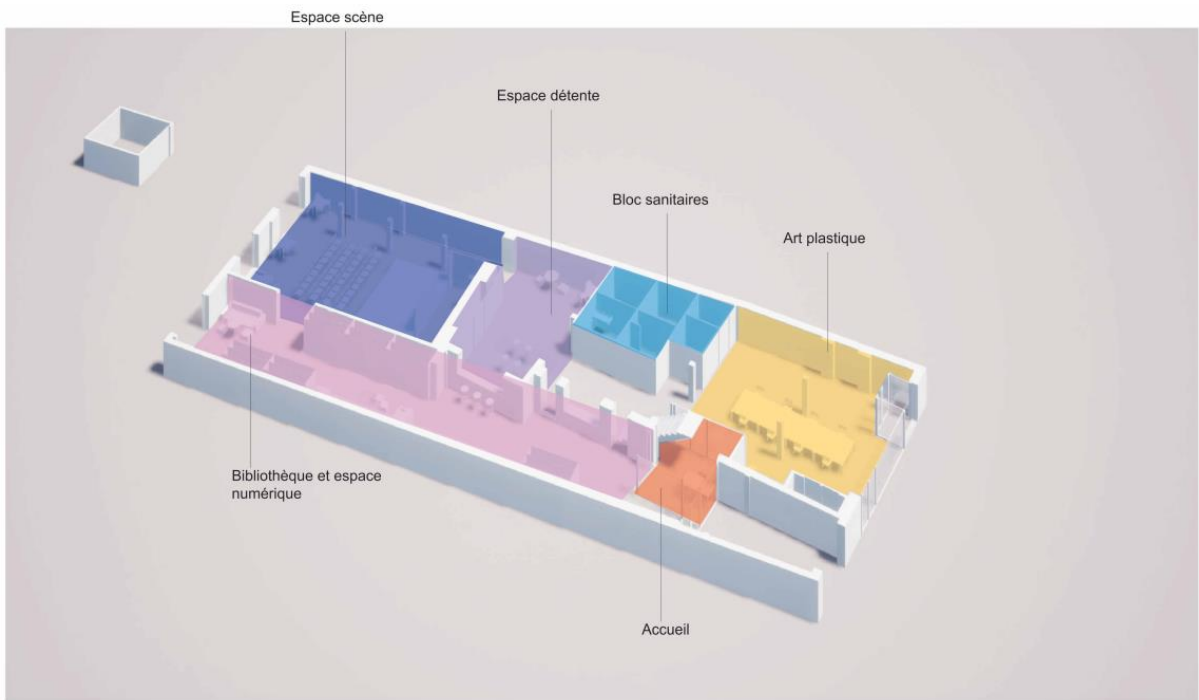
Une mise en réseau de la bibliothèque avec les autres lieux de culture de l'agglomération.

Le déploiement local des programmations issues de la contractualisation avec la région, le département et la CALL.

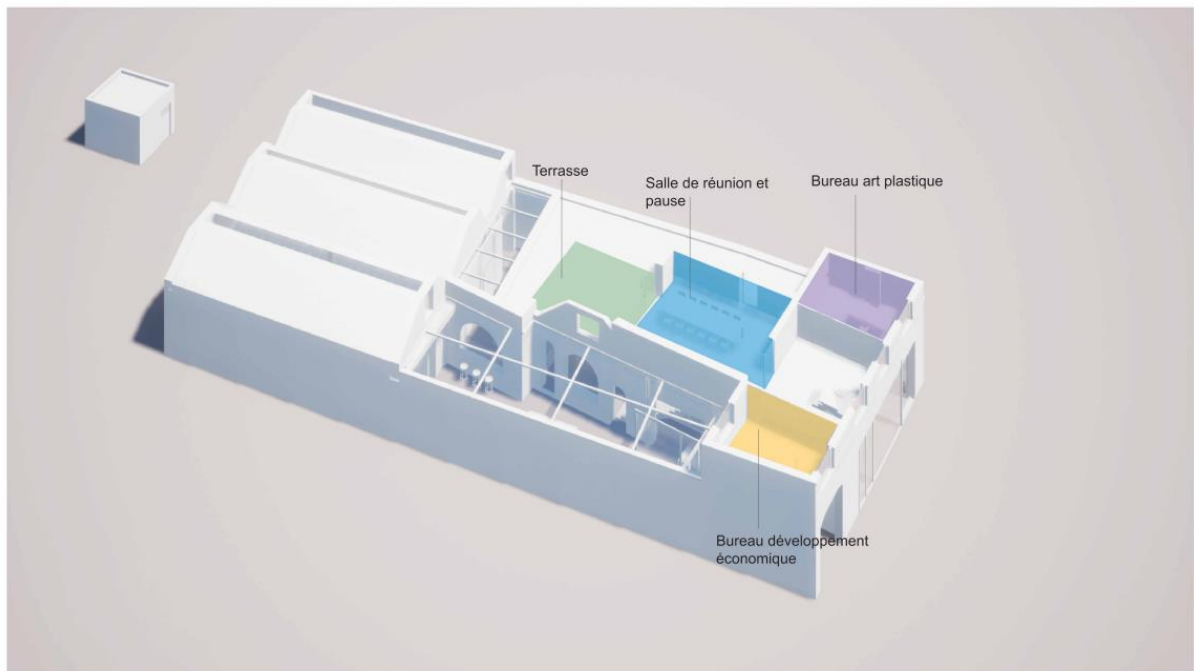
Un fonctionnement et un financement porté par la commune, laissant une place importante au tissu associatif et à son intégration dans son fonctionnement quotidien.

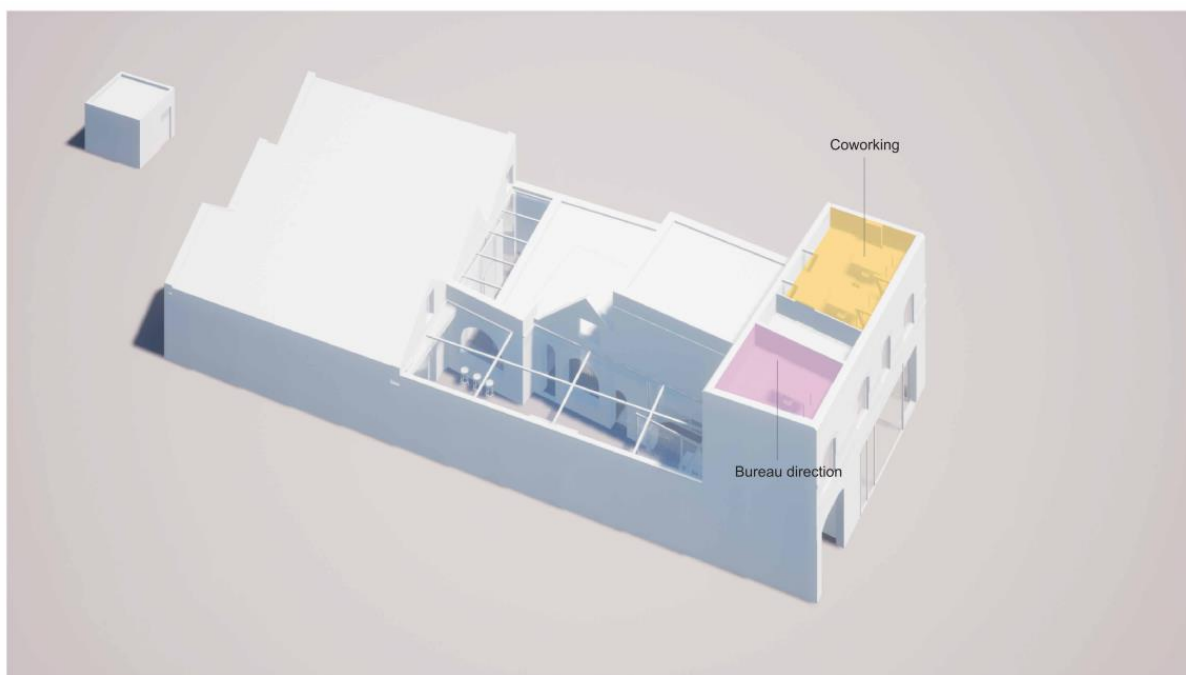
Le projet comprend plusieurs entités fonctionnelles :

- Espace administration
- Espace polyvalent
- Locaux communs
- Supports
- Locaux techniques
- Espace extérieur



***Projection des locaux en rez-de-chaussée, post travaux.***





***Projection des espaces des étages, réservés à l'administration.***

L'espace administration sera composé des bureaux du pôle culturel de la ville de Wingles, mais leur usage sera modulé selon les ateliers et actions déployées au sein du Tiers lieu (emploi, numérique...) qui se cantonnent strictement à l'étage du bâtiment. Une salle de réunion à l'étage pourra être mise à disposition des usagers et tiers. Cette salle offrira également la possibilité d'organiser des moments de convivialité intra-service. Elle sera idéalement placée à proximité de tous les espaces de travail.

L'espace polyvalent se veut le plus modulable possible pour à la fois permettre une hybridation opérationnelle entre les fonctions traditionnelles d'une médiathèque (bibliothèque, arts plastiques) et celles dans l'ADN du Tiers-Lieu (numérique, emploi, ESS, etc.,).

Le portage du projet est communal, mais le fonctionnement du lieu laissera une part importante à la participation citoyenne et associative.

### **Effectifs projetés au bon fonctionnement de la structure :**

#### **Agents de la collectivité, déployés à temps plein**

- Chef de service culture
- Cheffe de service emploi, économie
- Bibliothécaire
- Conseillère numérique
- Enseignante des arts plastiques
- Ludothécaire
- Agent administratif et ou d'accueil

## Déployables selon les besoins du service :

- Agents administratifs
- Régisseur technique
- Enseignants de l'école de musique
- En complément, l'appui sur les associations et leurs bénévoles est projeté pour les temps spécifiques ou l'aide au fonctionnement

### Le tissu associatif intégré au projet dès la phase de réflexion.

Le tissu associatif winglois est riche de 77 associations. Si la majorité est à dominante sportive et de loisirs, les associations culturelles et de solidarité font preuve d'un beau dynamisme.

Ces associations ont été mobilisées lors de la phase de co-design du projet et ont ainsi pu aborder tous les enjeux liés à la création d'une telle structure et participant à la définition des lignes directrices du projet.

Mobiliser l'expérience utilisateurs et usagers et favoriser l'adhésion et le portage du projet a permis de valider la pertinence du projet et de garantir un équipement adapté aux besoins et aux attentes des utilisateurs et des usagers.

### Un projet unique, sur-mesure au profit de tous validé par 6 mois de tests, grandeur nature.

Le fonctionnement hybride du lieu, durant 6 mois de phase d'urbanisme transitoire a permis de valider une trame de fonctionnement qui servira de base à l'ouverture du Tiers-Lieu.

Les activités traditionnelles du service culturel de la commune se sont adaptées.

L'intégralité des 4 agents du service seront mobilisés sur les missions d'accueil, organisation et gestion du lieu. Les ateliers arts plastiques ont évolué vers l'ouverture aux non-membres, via des créations artistiques diverses et variées (fresques notamment), l'intégration des associations en rebond des actions communales (ateliers manuels, intégration des actions portées par l'interco hors les murs...).

Le Festival des Arts, exposition rétrospective des œuvres plastiques réalisées lors des ateliers scolaires et extrascolaires, a été le premier événement marquant déployé sur site.

L'ensemble des associations culturelles a porté des actions complémentaires à celles portées par la ville, (représentations scéniques, concerts, stand-up, danse, ...). Le mix entre actions purement culturelles, et celles orientées loisirs (karaoke, soirées, initiations aux échecs) a permis à la commune de s'appuyer sur les bénévoles des associations pour faire vivre le lieu.

L'hybridation a également pris forme par l'intégration d'activités d'ESS (réparations de PC, couture, cuisine), portées par les services PIJ et numérique de la ville, en partenariat avec le monde associatif.

**PROJETS DE SERVICE**

**LE TIERS-LIEU, EN TANT QUE MEDIATHEQUE**

**MULTIMÉDIA**

**ACTION CULTURELLE**

**LUOTHÈQUE**

**ARTS PLASTIQUES**

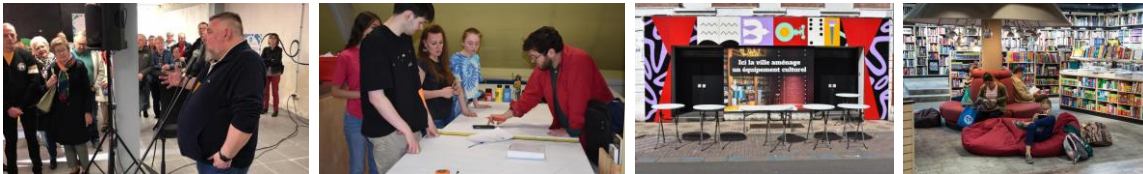


---

Les projets de service constituent la feuille de route pour chaque domaine d'intervention. Ils décrivent les axes de travail, missions et objectifs prioritaires fixés par l'autorité territoriale et impulsés par les acteurs culturels et artistiques en charge de leur mise en œuvre.



## LE TIERS-LIEU, EN TANT QUE MEDIATHEQUE



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Se positionner comme le lieu de ressources culturelles et artistiques, de lien social sur le territoire
- Impulser l'animation culturelle du territoire
- Contribuer à la diffusion d'œuvres culturelles, de savoirs culturels et artistiques et d'informations
- Favoriser l'accès à la culture, sous toutes ses formes, et jouer un rôle dans la formation à travers des actions culturelles et des accès numériques

## Axe 1 : Fonctionner en réseau

Travailler, construire, déployer et proposer une politique culturelle qui répond aux enjeux locaux, liés à la fracture culturelle des populations issues des quartiers prioritaires de la ville, tout en intégrant les lignes directrices nationales et leurs spécificités contractualisées au niveau intercommunal et départemental : tel est le défi auquel la commune de Wingles s'est attelée. Notre capacité à animer un réseau de partenaires et à l'intégrer sera centrale.

### **Intégrer le réseau des médiathèques de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, mutualiser les collections à l'échelle des équipements du territoire et favoriser leur circulation**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pilote la mise en œuvre d'un schéma de développement de la lecture publique « Lecture pour tous » qui porte notamment sur la mise en réseau des 27 équipements de lecture publique du territoire, techniquement symbolisée par la mise en place d'un SIGB commun et la mise en commun des fonds de collections des structures du réseau via des navettes de prêt, et encore sur le déploiement et le soutien aux actions et manifestations culturelles d'intérêt communautaire dédiées aux livres.

- Intégrer le réseau existant des médiathèques de proximité, regroupant 27 communes de la communauté d'agglo.
- Un catalogue commun accessible en ligne, une réservation et le retour possible des documents dans n'importe quel lieu du réseau grâce à un système de navette de documents hebdomadaire.
- Une mutualisation des moyens d'informatisation et de gestion des stocks (RFID)
- Le déploiement et la promotion du plan lecture pour tous signé entre la DRAC et la CALL
- Une politique tarifaire commune, des outils et un portail commun.

### **Développer, déployer, impulser et s'intégrer à une programmation culturelle à l'échelle du territoire.**

- Proposer et construire des rendez-vous réguliers et des événements ponctuels dans le Tiers-lieu à dominante culturelle, en y intégrant les programmations du territoire, issues de la contractualisation avec la DRAC ou le Département.

- Façonner le Tiers-Lieu et le faire vivre comme un lieu culturel de proximité, accessible et attractif.
- Animer le lieu en conséquence, en y intégrant un aspect modulable et polyvalent. Par l'accès à des ressources, des ateliers, des jeux, des expos, des documents, des contenus multimédia, des concerts ou moments de rencontre ou de convivialité.
- Intégrer et impliquer des bénévoles sur le volet animations culturelles.
- Améliorer le travail préparatoire des animations : mutualiser les outils et les ressources.
- Intégrer les démarches de mutualisation ou de coordination des médiathèques au travers de la programmation, notamment dans le cadre des cycles thématiques.

### **Renforcer les relations et l'articulation entre les professionnels**

- Permettre l'implication des services dans la programmation au niveau intercommunal, mais également de la population de la commune, notamment dans le cadre des cycles thématiques.
- Constitution et animation du réseau culturel local, intégration aux réseaux du territoire.
- Développer les outils de liaison entre professionnels, y intégrer la société civile et les bénévoles.
- Programmer régulièrement des formations pour les agents mobilisés (jeunesse, acquisition, usages logiciels, élaboration d'animations artistiques et culturelles, échanges d'expériences).
- Structurer la participation des bénévoles dans le fonctionnement général de la structure.

### **Construire un partenariat durable avec les médiathèques du territoire, en intégrant les lignes directrices du Département.**

- Développer les accueils d'auteurs, artistes troupes, réalisateurs par le biais des dispositifs de la CALL et des contractualisations
- Intégrer les projets extra-communaux en répondant aux appels à projet au niveau du territoire, avec l'ambition de rayonner au-delà.
- Rentabiliser et partager ses ressources (documents pour les cycles culturels, expositions, matériels d'animation...)
- Intégrer la formation, ponctuelle et continue, des agents, vacataires, intervenants et de la population
- Structurer la rotation des collections avec la participation de bénévoles

## Axe 2 : La jeunesse comme public privilégié...

### **Développer des habitudes de fréquentation pour la petite enfance**

- Développer des séances variées sur leur forme et les thématiques abordées.
- Développer les collaborations avec la ludothèque
- Mixer les approches éducatives pour permettre aux séances de découverte de livres de rebondir sur d'autres enjeux (jeux, musique, arts ...)
- Dynamiser les séances de sensibilisation à la lecture dès le plus jeune âge.

### **Accompagner, former, sensibiliser les professionnels de la petite enfance**

- Accompagner la formation, notamment culturelle, éducative et artistique des professionnels de la petite enfance de la collectivité et des partenaires du territoire : Relais des Assistantes maternelles, SIVOM, parents au sens large.
- Accompagner le projet d'accès au langage pour les plus petits, co-animé avec le service de cohésion sociale.
- Accompagner les actions de parentalité en collaboration avec la ludothèque (cafés parents, conférences, ateliers parents-enfants...)
- Développer des rencontres de sensibilisation aux collections et aux contenus à destination des parents et des enfants.

### **Dynamiser les collections enfance**

- Valoriser les ressources, notamment issues de la mutualisation intercommunale des moyens, et les faire connaître aux partenaires, scolaires, non scolaires,
- Accentuer la formation des agents de la structure, au sens large, à la médiation culturelle et aux collections d'ouvrages, expos, temps forts ...
- Soutenir la réussite éducative des 6-16 ans, en coordination avec les dispositifs Parcours de Réussite Éducative, le Projet Educatif de Territoire et les lignes directrices de la DRAC et du Département.
- Dynamiser et multiplier les habitudes de fréquentation par l'accueil de groupes : scolaires, extra-scolaires, associations... en variant les approches et dans une volonté d'intégration de tous les publics cibles.
- Mettre en place des accueils en lien avec les ateliers, thématiques, expos....
- Mettre en place des accueils découvertes et prêt de livres pour permettre l'appropriation des collections

### **Développer des rencontres et susciter la curiosité par des actions culturelles**

- Développer des rendez-vous réguliers pour impacter et marquer la temporalité des actions portées : Heures du conte, ateliers numériques, performances scéniques, goûter-concerts, programmation jeune public
- Inviter des auteurs, illustrateurs régulièrement dans le cadre des cycles thématiques.
- Lier les actions liées à la lutte contre l'illettrisme à celles orientées vers l'illectronisme.

Par extension, les actions ont pour objectif d'être déployées en rebond sur le public adolescent, notamment issus des autres services de la collectivité (jeunesse) mais également en lien avec les dispositifs issus du Contrat de Ville, orienté vers les publics issus des quartiers prioritaires de la ville.

### **S'appuyer sur des relais et travailler en collaboration**

- Collaborer avec les animateurs ados en réseau de la commune (CAJ, jeunesse) et avec les adolescents eux-mêmes/ Le lien avec la Junior Association du CAJ, qui permet aux jeunes ayant dépassé l'âge limite d'accueil de la structure de pouvoir fréquenter les locaux et de s'intégrer aux actions du CAJ.
- Relayer les actions, sur le plan culturel et artistique, débutées par le service Politique de la Ville, et le PRE.
- Monter des projets en lien avec les acteurs de l'animation, de l'enseignement musical, artistique des services de la commune, mais également de la communauté d'agglo.
- Travailler en lien avec les documentalistes du collège et des lycées de la commune.
- Intégrer au catalogue des sélections de ressources à destination des personnes relais

En complément d'actions à proprement parler, la forme que revêtira le fonctionnement de la structure sera primordiale pour attirer et fidéliser le public-cible. Penser comme un lieu de proximité, la qualité de l'accueil, des interactions avec les usagers, la convivialité et l'ambiance des lieux seront animées en conséquence.

### **Rendre la médiathèque synonyme d'échanges et de convivialité**

- Construire des actions de médiations attractives par la forme : films et musique, fiction, numérique, conférences ou débats, ...
- Impliquer les adolescents et susciter leur participation dans des projets culturels, en continuant la co-construction initiée dès l'avant-projet.
- Rebondir sur les actions portées par le PEdT en accompagnement éducatif informel, soutien au travail scolaire, ou rebond, découverte des genres musicaux et d'univers culturels...
- Penser et diffuser un fascicule, une newsletter ou un support dédié à la valorisation des documents et contenus du Tiers-Lieu

### Axe 3 : ... et le public fragilisé comme public cible

Situé entre le CCAS et la mairie, le Tiers Lieu culturel est au cœur des enjeux auxquels souhaite répondre la commune : la favorisation du lien social, intergénérationnel ; l'orientation de ses actions vers la population issue des quartiers prioritaires de la ville, et l'alignement des actions initiées par les partenaires (Foyer des personnes âgées, collège, lycée...) avec celles déployées par la commune.

#### **Développer des actions spécifiques pour des publics particuliers**

- Travail avec les personnes âgées de la résidence autonomie Albert Goudin de la commune, des aînés fréquentant le CCAS : lectures, patrimoine, sélection terroir et histoire
- Travail avec les personnes en totale rupture culturelle et éducative : faciliter l'apprentissage du français, échanges culturels, favoriser le mélange des publics
- Travail avec les personnes en situation de handicap
- Mettre en place des accueils de groupes multi supports et multiservices
- Développer la mixité dans les accueils de groupe : public usager / public curieux, âge, niveau social, centres d'intérêt.

**L'appui sur le réseau associatif de la commune sera important.**

# NUMÉRIQUE



## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Développer les pratiques numériques et accompagner les publics dans la société digitale
- Accompagner concrètement les actions du territoire dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme
- Participer à la formation des usagers
- Se positionner comme lieu de ressources et de lien social sur le territoire
- Participer à l'animation culturelle du territoire

En 2020, l'élection de la nouvelle équipe municipale a conduit à une réorientation de l'accompagnement des usagers des services de la ville.

Compte tenu de la fragilité grandissante de la population, tant sur le plan économique, éducatif, que social, l'accent sur l'accès aux outils numériques et l'accompagnement à leur usage a été défini comme un axe fort des relations que la collectivité entretient avec ses administrés.

Le premier versant activé fut celui de l'accès au numérique depuis les écoles municipales. Ainsi, l'intégralité des écoles primaires de la commune a été équipée d'Écrans Numériques Interactifs et de classes informatiques mobiles.

Cette volonté de doter les établissements de la commune d'outils adaptés et performants fait suite à un diagnostic mettant en lumière le décrochage de la population de la commune au niveau éducatif.

**Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2018**

	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>6 238</b>	<b>2 968</b>	<b>3 270</b>
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	31,3	25,6	36,4
BEPC, brevet des collèges, DNB	7,0	5,8	8,2
CAP, BEP ou équivalent	30,1	38,1	22,9
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16,7	16,1	17,2
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	8,3	8,2	8,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	4,4	3,7	5,0
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	2,3	2,5	2,0

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Ce décrochage se traduit par un taux de chômage et de pauvreté supérieur sur la commune, comparativement aux échelles départementales et nationales.

**Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle**

	2008	dont actifs ayant un emploi	2013	dont actifs ayant un emploi	2018	dont actifs ayant un emploi
<b>Ensemble</b>	<b>3 501</b>	<b>2 800</b>	<b>3 395</b>	<b>2 751</b>	<b>3 666</b>	<b>2 820</b>
dont						
Agriculteurs exploitants	0	0	0	0	0	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	101	93	136	120	129	109
Cadres et professions intellectuelles supérieures	179	175	198	198	160	155
Professions intermédiaires	586	530	693	629	769	680
Employés	1 017	824	1 007	831	1 149	934
Ouvriers	1 519	1 179	1 275	973	1 285	942

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.



En complément des équipements, la ville a constitué un service numérique, orienté dans l'accompagnement des usagers de la commune dans leurs démarches quotidiennes (formation, relations aux administrations)

Une conseillère numérique a été recrutée et des ateliers individuels et collectifs sont mis en œuvre chaque semaine à destination de la population.

Fort d'un retour d'expérience validant ces initiatives, le numérique est identifié comme un levier fort de l'accompagnement de la population, notamment dans son accès à la culture.

## Axe 1 : Accompagner les exclus du numérique à s'intégrer

### dans la société digitale

#### **Par la formation**

- Proposer des sessions de formations aux habitants, dans le cadre du dispositif Pass Numérique ou des ateliers proposés par la collectivité, mairie ou CCAS
- Accueillir et orienter les usagers les plus fragiles durant les ouvertures au public
- Déployer un cycle de formation et d'accompagnement mêlant collectif et individuel,
- Proposer des modules de découverte et de perfectionnement : navigation, méthodes de recherche, usage du courriel et des forums, sécurité sur le web, apprentissage de logiciels...
- Intégrer des problématiques concrètes à ces ateliers tout en orientant la pédagogie sur des thématiques générales portées par le projet culturel
- Permettre l'accès à des outils spécifiques, tablettes, imprimantes 3D, brodeuses numériques etc..., via la charte de coopération de la CALL et déployer des sessions sous forme de stages spécifiques, intégrant les connaissances de bases, l'initiation à la modélisation etc...
- Permettre l'accès à des outils spécifiques à la vidéo, montage, prise de vue, de son, outils logiciels etc..., via la charte de coopération de la CALL et déployer des sessions sous forme de stages spécifiques.
- Familiariser le public aux bases de programmation informatique de manière ludique
- Permettre l'accès à un parc matériel moderne à des publics qui n'en ont pas les moyens
- Permettre un accès à des logiciels en valorisant les contenus libres et gratuits accessibles sur le web

- Mise en activation des partenariats avec le PIJ de la ville, la mission locale, l'espace emploi, le pôle emploi et animation de la thématique de **l'accompagnement vers l'emploi**

## Axe 2 : Autonomiser les usagers dans leurs pratiques numériques

### **Lutter contre l'obsolescence programmée**

- Assurer le lien avec les services de la politique de la ville et emploi, notamment des ateliers de première réparation et maintenance des repairs cafés
- Favoriser une démarche de réparation
- Limiter la genèse de déchets et favoriser le recyclage de pièces
- Orienter les usagers vers les boutiques locales de réparation de matériel
- Développer des actions de création et construction avec le Fab Lab

### **Accompagner l'autonomie**

- Notamment sur les divers portails multimédia et web
- En assurant l'accès aux supports des ateliers de formation
- Maintenir une veille des problématiques d'accessibilité des usagers

### **Se positionner comme acteur de la formation des agents**

- Les ateliers numériques sont déployés auprès des agents de la ville et du CCAS dans une démarche d'amélioration du parcours usagers au sein des services de la collectivité, tout en permettant une montée en compétence et en expertise des agents à l'usage des nouveaux outils.
- En lien avec les autres collectivités du territoire, CNFPT, SIVOM, SIPMC

## Axe 3 : Valoriser les dimensions culturelles, éducatives et artistiques de l'outil informatique

L'intégration de la question numérique dans le projet culturel marque une volonté forte de la collectivité d'appréhender la question de l'accès à la culture comme d'un levier social.

La difficulté de l'accès au numérique est d'autant plus handicapante pour les populations fragilisées, qu'elle implique, pour l'améliorer, un accès à des outils souvent onéreux. La fracture liée au niveau social se double ainsi d'un décrochage dans l'appréhension des outils et leur utilisation.

A l'heure où tous les pans de la société vivent et activent leur révolution numérique, il n'est par exemple plus possible de réaliser certaines démarches du quotidien sans outil informatique, il

paraît indispensable d'accompagner les plus fragiles, sous peine de les voir peu à peu mises au ban de certains pans de la société.

C'est tout naturellement que le Tiers-Lieu est identifié comme un lieu clé pour l'exercice des conseillers numériques. En proposant des conditions favorables à la médiation numérique, avec ateliers, outils dédiés et espaces collectifs. Et bien entendu, l'idée de profiter du prétexte des usages numériques pour ouvrir et sensibiliser les usagers au monde culturel et artistique.

# APPRENTISSAGE ET ANIMATION MUSICALE

## ECOLE DE MUSIQUE CLAUDE DEBUSSY



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Permettre l'accès à une formation musicale de qualité
- Développer des actions de sensibilisation à la musique
- Participer au développement de l'animation culturelle du territoire

## L'école de musique Claude Debussy en 2023.

### Etat des lieux

Présente depuis des décennies dans le paysage de la ville, l'école de musique Claude Debussy a eu la nécessité de se réinventer. Forte de plus de 120 élèves au début des années 2010, les effectifs ont diminué petit à petit pour atteindre leur total le plus bas en 2019. La concurrence du conservatoire voisin de Vendin-le-Vieil, mais également le manque de renouvellement des enseignements et de leur dispense ont poussé les services de la ville à repenser le fonctionnement et l'identité de l'école Claude Debussy.

Une nouvelle équipe de direction, issue de l'équipe pédagogique en place, a pris les rênes de la structure avec un mot d'ordre : oser.

Pensée comme une structure de proximité, l'école de musique s'est recentrée sur son public cible : les adultes souhaitant appréhender la musique de manière ludique, variée et collective. Les pratiques collectives variées ont été développées. Les chorales enfants et ados ont inspiré les plus grands et une chorale adulte a été créée. En complément, des ateliers musique actuelle, un ensemble batucada, un orchestre junior et un ensemble violon ont vu le jour.

Lieu idoine du lien intergénérationnel, l'école de musique Claude Debussy assure désormais un enseignement de qualité à tout âge et des formations instrumentales éclectiques: violon, guitare, ukulélé, percussions, clarinette, saxophone, accordéon, piano et chant.

Les effectifs enseignants comprennent 10 professeurs diplômés, dont une directrice. La structure est complétée par l'intégration d'une enseignante dumiste qui intervient hors-les-murs au sein des écoles et de la crèche de Wingles, tout en encadrant le cours d'éveil musical.

Le rôle de l'enseignante Dumiste est également de promouvoir la structure en l'intégrant aux projets pédagogiques déployés en milieu scolaire. L'un de ses objectifs phares est que chaque élève scolarisé sur la commune puisse expérimenter l'école de musique dans l'année scolaire. Sous forme de spectacle, de restitution, d'éveil ou de temps forts.

élèves inscrits	2019	2020	2021	2022	2023
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>101</b>	<b>106</b>
<b>Winglois</b>	59	61	55	72	43
<b>Nw</b>	32	28	34	29	63
<b>Adultes</b>			33	43	54
<b>Enfants</b>			56	59	52

## Politique tarifaire

Les montants des cotisations sont pensés dans un souci de démocratisation culturelle et afin que l'accès à l'éducation musicale soit possible pour un maximum de personnes en prenant en compte leurs revenus. Les cotisations de l'école de musique Claude Debussy sont parmi les plus basses pour une école de proximité.

Détail Tarif	élève habitant la commune de Wingles	élève extérieur à la commune
Inscription	20€	35€
Formation Musicale*	35€	50€
Formation instrumentale Dans la limite de 2 instruments par élève	30€	45€

\*La formation musicale inclut les cours individuels et collectifs de solfège, soit le fait de savoir lire (ou écrire) des notes et des rythmes dans le système classique de notation musicale. D'autres notions sont également appréhendées pour permettre d'autres apprentissages fondamentaux favorisant l'autonomie du musicien et sa progression dans sa pratique instrumentale.

## Les partenaires culturels de proximité

- La maison de la culture et des loisirs : avec un professeur d'art plastique et un espace bibliothèque.
- Une enseignante Dumiste intervenant dans les structures scolaires de Wingles: écoles maternelles, écoles primaires, crèche. Au sein de l'école de musique, ses interventions en tant que professeur d'éveil musical permettent de faire le lien entre ces différentes structures et de mettre l'école de musique au cœur des projets pédagogiques.
- Le collège Léon Blum et le lycée Voltaire
- La résidence autonomie Albert Goudin: Chaque année les élèves de l'école de musique s'y produisent, sous forme d'auditions, de spectacles, ou concerts.
- Enfin, dans une volonté de proposer des éveils musicaux et instrumentaux aux enfants non adhérents de l'école Claude Debussy, des "stages" sont réalisés auprès du public des centres de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires.

## Valorisation et communication

- Tout au long de l'année, les élèves de l'école de musique et leurs enseignants sont présents sur beaucoup d'événements culturels de la ville. Ceux-ci prennent des formes très diverses : auditions en extérieur, représentations publiques en ouverture d'événements de la commune, animation des quartiers et du centre-ville, concerts, restitution, spectacles ...
- Cette présence permet notamment à la structure d'assurer la promotion des enseignements dispensés tout en s'inscrivant dans les grandes thématiques que l'école souhaite incarner : proximité, lien intergénérationnel, culture pour tous
- Tout au long de l'année, le travail des élèves est valorisé par leur participation aux différentes auditions de classe, leur implication au spectacle de fin d'année, et par leur passage aux examens annuels
- Les cours sont dispensés du lundi au samedi. Les élèves inscrits en formation instrumentale et en formation musicale, ont aussi accès à une ou plusieurs pratiques collectives.
- La communication au sein de l'équipe pédagogique est assurée par des réunions régulières mais aussi par de fréquents échanges de mails.

## Projet éducatif

L'école de musique a pour but d'ouvrir les élèves au monde de la musique en intégrant des valeurs fortes aux enseignements dispensés, telles que l'écoute, le partage, la découverte, la bienveillance et la curiosité.

### **Cursus :**

Pensée comme une école de proximité, l'école de musique Claude Debussy de Wingles assure le suivi et le parcours des **Cycle I et II** de musique.

Chaque année les élèves sont évalués de plusieurs manières:

- Evaluation formative: Tout au long de l'année, par rapport à l'assiduité de l'élève, au travail effectué à la maison et à la participation aux différents événements (audition, etc.)
- Evaluation sommative: Une fois dans l'année, sous forme de petite audition, l'élève sera évalué en fonction de certains critères et passera dans le niveau supérieur.

### 1. La formation instrumentale (30 minutes en cours individuel par semaine):

- Violon
- Guitare
- Percussions

- Piano
- Accordéon
- Ukulélé
- Clarinette
- Saxophone
- Chant

## 2. Les pratiques d'ensemble (1heure par semaine):

- Chorale enfant
- Chorale ado
- Chorale adulte
- Batucada
- Orchestre junior
- Atelier musique actuelle
- Ensemble violon

## 3. La Formation musicale

Un cours d'éveil musical est proposé aux enfants en grande section de maternelle (environ 5-6 ans) à raison de 45 min par semaine. Il est là pour sensibiliser les plus petits aux pratiques instrumentales et aux rythmes.

Ensuite, à partir du CP, nous accueillons tous les élèves, enfants ou adultes aux cours de formation musicale qui est aussi importante que le cours d'instrument dans le cursus de l'école de musique.

Afin d'offrir le meilleur suivi possible des élèves, les effectifs des groupes-classes sont limités en nombre:

- Éveil : 8 élèves
- Cursus normal : 40 élèves pour le cycle I / 20 élèves pour le cycle II
- Cycle adulte: 20 élèves

Les élèves reçoivent une heure de formation musicale par semaine, qu'importe leur niveau, tandis que les professeurs proposent des activités, notions et différentes approches pour aborder la théorie. 3 professeurs sont chargés des cours de formation musicale.



## Projets 2024-26

Thématique	Objectifs	Réalisé	Enseignements/ conclusion
<b>Territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagner l'évolution des besoins des usagers en repensant le fonctionnement de l'école de musique.</li> <li>● Faire connaître l'école aux Winglois, parents de potentiels usagers, mais aussi hors du territoire de la commune</li> <li>● Retrouver une dynamique de fonctionnement pérenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La rentrée des classes en musique: concerts de professeurs dans toutes les écoles maternelles et primaires de la ville</li> <li>● Concert pour les enfants de la crèche, atelier parent/enfant de la crèche</li> <li>● Auditions publiques lors des marchés (hebdomadaire et Noël)</li> </ul>	Continuer à valoriser la démarche de co-construction des temps forts et de visibilité de l'école
<b>Locaux, bâtiment</b>	Attractivité et équipements des locaux	Acquisition du matériel Batucada	Succès de la création du premier ensemble de percussions qui s'intègre au paysage musical local
<b>Elèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Promouvoir l'école auprès des communes du canton (auditions et mini-concerts, rencontres)</li> <li>● Développer la pratique collective instrumentale, chorale, et renforcer le lien intergénérationnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le nombre d'élèves a augmenté de 10%</li> <li>● le nombre d'élèves adultes dépasse désormais 50% des effectifs globaux</li> <li>● Travail commun des 3 Chorales, enfants adultes et ado</li> </ul>	Pertinence de l'axe intergénérationnel dans l'approche des enseignements et du fonctionnement de la structure.
<b>Equipe</b>	Professionnalisation de l'équipe d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nouvelle directrice diplômée</li> <li>● Intégration de l'enseignante Dumiste à l'équipe de l'école Claude Debussy.</li> <li>● Intégration de professeurs diplômés en batterie, piano et accordéon</li> </ul>	Le travail en commun de l'équipe de l'école et de la dumiste, électron libre au sein des établissements scolaires, permet une meilleure attractivité de la structure. Elle permet également d'améliorer la

			cohérence des enseignements dédiés à la petite enfance.
<b>pédagogie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Raccrocher le wagon du prochain Schéma Départemental des Enseignements artistiques et des Pratiques en Amateur adopté pour les six années (2021-2027), dans la mise en œuvre des enseignements déployés.</li> <li>● Pivoter l'approche des stages et temps d'enseignements plus souples en termes de contenus pour être en capacité de répondre AAP et AMI du département</li> </ul>	Pratiques collectives mises en avant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Succès auprès du public</li> <li>- Engouement des élèves</li> <li>- Demande venant des élèves pour faire des stages devenus réguliers</li> </ul>
<b>cycles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Evaluation des élèves (forme, fréquence), retours aux parents</li> <li>● Favoriser les échanges interclasses</li> </ul>	Cycle I et II avec évaluations chaque année	- Permet un suivi parental des avancées pédagogiques
<b>ensembles</b>	Renforcer les pratiques d'ensemble	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chorale enfant</li> <li>● Chorale ado</li> <li>● Chorale adulte</li> <li>● Batucada</li> <li>● Orchestre junior</li> <li>● Atelier musique actuelle</li> <li>● Ensemble violon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Suivi du niveau de musique en pratique collective</li> <li>● Visibilité extérieure de l'activité de l'EDM</li> <li>● Valorisation de l'individu au sein du groupe</li> </ul>
<b>partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Interne : Laurie/Dumiste, scolaire, crèche, FPA etc...</li> <li>● Externe : Associations, professionnels, pairs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dumiste</li> <li>● FPA</li> <li>● Arts plastiques</li> <li>● bibliothèque</li> <li>● Foxy Festival</li> </ul>	Meilleure visibilité de l'école de musique au sein de la ville de Wingles
<b>diffusion</b>	Échanges avec d'autres écoles (spectacles communs à lister,) artistes, events etc....		A approfondir

## Axe 1 : Mission générale

- L'école de musique est une structure culturelle et éducative.
- Elle a pour mission de former des musiciens susceptibles d'intégrer des ensembles de pratique amateur, pour lesquels elle constitue un lieu de ressources pédagogiques et artistiques.
- Elle sensibilise également la population à la pratique musicale, et met également en place des formules de découverte de la musique dans une logique d'initiation et de loisir.
- Elle participe, au travers d'animations pensées avec ses partenaires, à la vie culturelle du territoire.
- Elle s'appuie sur des équipes pédagogiques compétentes, investies dans le projet de l'école, et propose des cursus axés sur la formation musicale de l'élève, l'apprentissage collectif d'instruments et la pratique d'ensemble.
- Elle développe un projet d'établissement cadré et partagé avec ses partenaires.

## Axe 2 : Pédagogie

- Permet de développer des projets de groupes musicaux, de travailler des répertoires restituer ensuite au public en concert
- Favorise la cohésion entre élèves et entre professeurs
- Rationalise la présence des professeurs devant les élèves
- Permet de générer 3 heures hebdomadaires d'activités par élève

Il s'agit bien, au-delà de l'acquisition des techniques :

- d'encourager l'ouverture d'esprit, la curiosité, la découverte et la diversité des approches, tout en préservant la spécialisation que nécessite la formation à la pratique d'une discipline ;
- d'inscrire dans la durée l'acquisition des compétences ;
- de concilier les démarches de création et d'appropriation d'un patrimoine ;
- de tracer un chemin dans la réalité multiple de la vie artistique d'aujourd'hui ;
- de favoriser les liens entre les arts

L'organisation de la formation autour d'ateliers communs et de temps partagés entre élèves de classes différentes a pour premier objectif de favoriser le décroisement des parcours. Ces ateliers peuvent croiser plusieurs spécialités.

Cette organisation permet également de valoriser au mieux les qualités de chacun et de ce fait, d'éviter les risques d'une hiérarchisation construite sur des valeurs exclusives. Le principe de transversalité doit être mis en pratique dès les phases d'éveil et d'initiation et, autant que possible durant l'ensemble du cursus.



### Axe 3 : Ancrage sur le territoire

- Une école ouverte à la participation des habitants dans la vie de structure
- Des liens tissés avec de nombreux acteurs locaux dans le cadre de projets : associations artistiques, partenaires institutionnels
- Des collaborations régulières avec les services culturels de la ville, de la CALL et des actions artistiques du territoire
- Des actions de sensibilisation à la musique engagée avec les écoles du territoire (Laurie, profs hors les murs, actions hors events musicaux.....)
- Restitutions, auditions, concerts organisés dans la commune chaque année

### Axe 4 : Collaboration avec les associations

#### **Une collaboration construite dans le temps : l'harmonie municipale**

- Historique

L'harmonie municipale existe depuis 1864: elle est la plus ancienne association Wingloise.

A l'origine, c'était une fanfare municipale. Puis au fil du temps et des aléas historiques, elle s'est scindée en deux entités: la fanfare libre des mineurs et le réveil Winglois.

C'est en 1932 que ces deux entités se regroupent pour former l'actuelle Harmonie municipale.

- Actions

L'Harmonie répète une fois par semaine le mardi et parfois le vendredi soir en cas de concerts. Ces répétitions ont lieu à l'école de musique.

Son principal "cœur de métier" est la mise en place de concerts tout au long de l'année: concert de printemps, de Noël. Elle propose aussi des auditions à la résidence d'autonomie de Wingles.

Elle participe également à des concerts extérieurs à Wingles.

- Perspectives, projets et prospectives

Des passerelles seront réactivées entre l'école de musique et l'Harmonie. En effet, l'objectif de l'école de musique est de former des musiciens amateurs. Les musiciens formés à l'EDM peuvent ainsi découvrir le jeu en formation au sein de l'harmonie, tandis que les musiciens de l'association peuvent bénéficier des locaux pour répéter et participer aux répétitions et/ou représentations de l'EDM.

Depuis plusieurs années, l'école de musique est surtout référencée pour ces cours de guitare et de piano qui font le plein chaque année. Un rééquilibrage est donc nécessaire à court terme en proposant dès la rentrée 2024/2025 des cours de saxophone, trompette. Cours qui ont déjà existé mais qui ont connu au fil des années un effondrement des effectifs.

La pédagogie est aussi importante; les cours magistraux ne sont plus d'actualité et le professeur doit être à l'écoute des "modes" actuelles sans pour cela renier l'importance de l'enseignement musical et instrumental.

- Projets en commun:

Participation des chorales et de l'orchestre junior lors de leur concert de Noël depuis plusieurs années.

### **Les assos du local Hendrix :**

La ville met à disposition à titre gratuit, un local de répétition pour les groupes amateurs, résidant à l'année. Une dizaine d'ensemble peuvent ainsi profiter d'un lieu adapté, où l'échange entre pairs et l'émulation sont prégnants.

Ces associations, en échange de la mise à disposition des lieux, sont parfois sollicitées pour participer à des événements musicaux portés par la ville (concerts, premières parties, tremplin, soirées, happenings...)

### **Un contrat d'objectifs**

Les axes principaux sont les suivants :

- La pérennisation de l'enseignement musical sur le territoire et son accès au plus grand nombre

- la maîtrise des modalités de financement et le choix des orientations principales
- Une présence de l'école de musique « hors les murs »
- Une communication concertée et co portée sur les activités développées

Signé pour une durée de 3 ans il précisera les attentes des élus :

- En matière d'enseignement musical, de sensibilisation à la musique et d'animation du territoire et définit l'enseignement musical porté par la structure
- confirme la méthode d'apprentissage collective comme pilier du projet pédagogique
- Décrit un dispositif de sensibilisation à la musique en milieu scolaire, déployable pour l'ensemble des écoles de la commune.

A titre statistique, 220 élèves de maternelle et primaire sont suivis chaque année par l'enseignement musical porté par la commune, 50 enfants par an à la crèche et 5 élèves en classe d'éveil.

# LUDOTHÈQUE



## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Développer la culture du jeu pour tous
- Faire reconnaître le jeu comme activité et objet culturels
- Créer et tisser des liens sociaux
- Participer à l'animation culturelle du territoire

En 2022, le service culturel de la ville a porté une initiative intergénérationnelle, organisée sous forme de temps fort dédié au jeu au sens large, intitulé la « **taverne des jeux** ».

L'objectif principal de cette action est de rassembler autour des jeux de société des personnes d'âges différents et d'horizon différents pour un moment de convivialité riche d'échanges.

Afin de toucher l'ensemble de la population Wingloise, la « taverne des jeux » a été déployée de façon itinérante au sein des structures municipales au rythme de deux mercredis par mois.

Si la participation du public fut au rendez-vous, celui-ci fut essentiellement issu directement ou indirectement des usagers des services dédiés à la jeunesse.

Afin de composer avec l'objectif intergénérationnel, ces temps forts ont été repensés sur la forme et leur contenu, et des « tavernes party », organisées en soirée, ont su attirer et fidéliser un public nombreux et familial.

Ce retour d'expérience valide la pertinence du projet, tant dans son contenu, le jeu, que dans sa vocation à alimenter et renforcer le lien social et intergénérationnel.

De temps forts ponctuels à une régularité de fonctionnement, le premier pas vers la constitution d'une **ludothèque** était fait.

### **Evolution de la taverne des jeux en ludothèque :**

L'association des ludothèques françaises définit ainsi les ludothèques :

*« Les ludothèques sont des équipements culturels centrés sur le jeu, très impliqués dans la vie locale. Elles accueillent ensemble des publics de tout âge et sont ouvertes aux collectivités les plus diverses (écoles, crèches, centres de loisirs, institutions spécialisées...). Elles proposent du jeu sur place, du prêt, des animations, du conseil. Ce sont des lieux ressources pour les parents et les professionnels. En favorisant le jeu, les ludothèques aident les enfants à grandir et les parents à vivre des moments privilégiés avec eux. Convivialité, éducation, socialisation et plaisir font le quotidien des ludothèques. »*

C'est en constatant et validant l'importance de l'approche ludique dans le développement de l'enfant, tant dans le milieu scolaire qu'extra-scolaire, en s'appuyant sur l'adhésion du public aux temps forts décrits plus haut, que la question d'une structuration de ceux-ci se pose.

C'est de la volonté de prolonger et reproduire cette approche dans un versant culturel qu'émane le souhait de proposer à la population et aux différents professionnels et partenaires un accès au jeu régulier et pérenne.

Une ludothèque permettrait à la fois de donner la possibilité aux familles de jouer ensemble dans un endroit adapté mais également de poursuivre ces moments chez eux par l'emprunt de jeux.

Cela nous permettrait également d'élargir le public visé en proposant des activités ludiques aux plus petits. Effectivement la tranche d'âge 0-6 ans est peu concernée par les tavernes des jeux. Par



la création de la ludothèque, nous pourrions offrir aux plus jeunes la possibilité d'avoir accès à des parcours de motricité, des jeux de construction volumineux, des jeux symboliques (dînette, garage, déguisement...) Ce lieu pourrait être exploité par les familles mais également par les professionnelles de la petite enfance (multi accueil, RPE, mam, assistante maternelles...)

Dans l'attente de l'ouverture du tiers lieu à dominante culturelle qui aura toute vocation à accueillir ce nouveau service, la ludothèque pourrait s'installer au sein du quartier des enfants. Cette structure ouverte en Juin 2022 accueille les enfants lors des temps périscolaires du matin et du soir ainsi que les mercredis à la journée. C'est également dans ces locaux que se trouvent les services du PRE et de la politique de la ville ainsi que les accueils collectifs des assistantes maternelles du RPE. Les locaux sont donc adaptés à l'accueil des plus petits mais également des plus grands.

### Axe 1 : Favoriser et promouvoir le jeu libre

Le personnel, animateur et ludothécaire, a un rôle différent de celui de l'éducateur ou de l'enseignant. La notion de plaisir, de jouer, de se retrouver, est ici centrale. Si la maîtrise des supports de jeux est importante, il doit bien connaître les jeux pour donner l'envie de jouer, l'organisation des lieux, des ambiances et des espaces doit être appréhendée avec sérieux... pour mieux de ne pas l'être.

- Favoriser et promouvoir le jeu libre et transmettre le goût du jeu, le plaisir de jouer en groupe
- Concevoir un cadre ludique avec des espaces de jeu adaptés aux bébés, aux enfants, aux adolescents, aux adultes, aux personnes âgées, valides ou en situation de handicap en structure et hors-les-murs
- Etre en réflexion perpétuelle sur l'aménagement des espaces de jeu, leur cohérence et leur attractivité

### Axe 2 : Appréhender le jeu comme objet culturel

- Concevoir un lieu ressource du Jeu, permettant la découverte, mais aussi le prêt ou les échanges de jeux et supports.
- Promouvoir l'objet ludique, transmetteur de culture, auprès des autres médias culturels
- Rester attentif à l'actualité ludique et maintenir une veille opérationnelle des pratiques ludiques
- Acquérir des jeux nouveaux et des jouets neufs en fonction des projets menés et des besoins observés

- Acquérir, fabriquer et promouvoir des jeux traditionnels issus du patrimoine mondial
- Concevoir des animations et des projets en partenariat avec les réseaux entretenus sur les thématiques culturelles et artistiques.

### Axe 3 : Le jeu, levier des actions culturelles

Faisant le constat que les publics usagers sont également usagers d'un certain nombre d'autres services de la ville (Politique de la Ville, Sport, jeunesse, CCAS...), la notion de transversalité est intimement liée à l'approche qui anime ce projet

- Nourrir les cycles thématiques avec des propositions ludiques qui drainent les autres services et/ou s'intègrent aux projets transverses vers le public cible
- Mettre régulièrement des jeux en lumière, maintenir les temps forts en soirée ou en WE
- Contribuer à la découverte d'autres cultures par le jeu

Le jeu, en tant qu'effet levier des animations culturelles du territoire.

- Rendre les lieux ludiques et attractifs (confort, ambiance, convivialité)
  - Être identifiée comme une ludothèque, fixe et itinérante
  - Créer des instants ludiques pour tous et partout sur le territoire
  - Répondre aux demandes des partenaires ou usagers dans l'animation en général et sur le jeu en particulier
  - Concevoir des animations et des projets animant le réseau des partenaires et acteurs locaux du territoire (Écoles, associations, structures institutionnelles...)
- 
- Entretien du réseau de partenaires locaux (anciens et nouveaux)
  - Acquérir des jeux nouveaux et des jouets neufs chez différents fournisseurs en fonction des différentes animations et des observations faites
  - S'intégrer à des événements communaux, associatifs
  - Intervenir au sein de structures (écoles, structures d'animation, lieu d'accueil de personnes âgées...)

### Axe 4 : le jeu, outil social

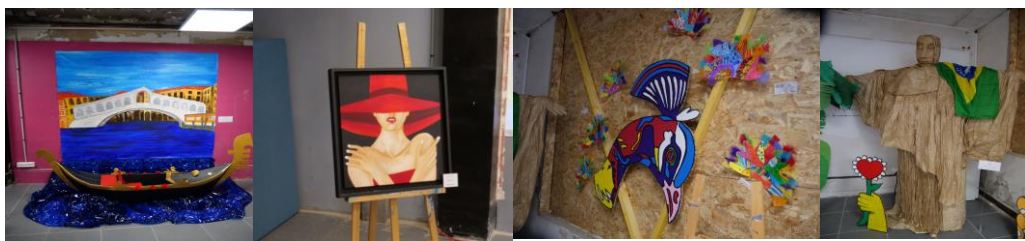
Comme d'autres communes du Bassin Minier l'ont constaté, la notion de lien social est devenue centrale dans l'approche que revêt cette action. C'est notamment le cas auprès des familles, en leur sein ou dans les échanges interfamiliaux.

- Favoriser les rencontres entre les habitants du territoire issus de classes sociales, de cultures et de générations différentes.
- Favoriser les relations entre les adultes, entre les enfants, et entre les générations.
- Faciliter l'insertion des nouveaux foyers sur le territoire et l'insertion des personnes précaires et en difficulté
- Concevoir des lieux accueillants, interculturels et intergénérationnels autour du jeu
- Accueillir toute personne, quels que soient son âge, sa culture, sa classe sociale, ses différences...
- Participer à la socialisation des parents et des enfants
- Favoriser le dialogue dans les familles et les relations parent-enfant, notamment en s'appuyant sur des pairs mais également des professionnels ressources.
- Développer, à travers le jeu, le plaisir d'être ensemble, des habitudes de règles et le mieux vivre ensemble
- Accueillir les enfants accompagnés d'un parent, d'un grand-parent ou d'une personne majeure

### Axe 5 : Valoriser les compétences de chacun

- Impliquer des adhérents et des partenaires dans le fonctionnement de la ludothèque et dans les animations, événementielles, que constituent les "tavernes des jeux", intégrer des événements extra-communaux (soirée du jeu...)
- Concevoir des ateliers qui favorisent les échanges de savoir-faire.
- Valoriser des compétences individuelles au travers du jeu, qui ne le seraient pas forcément dans la vie quotidienne

## Enseignement des arts Plastiques



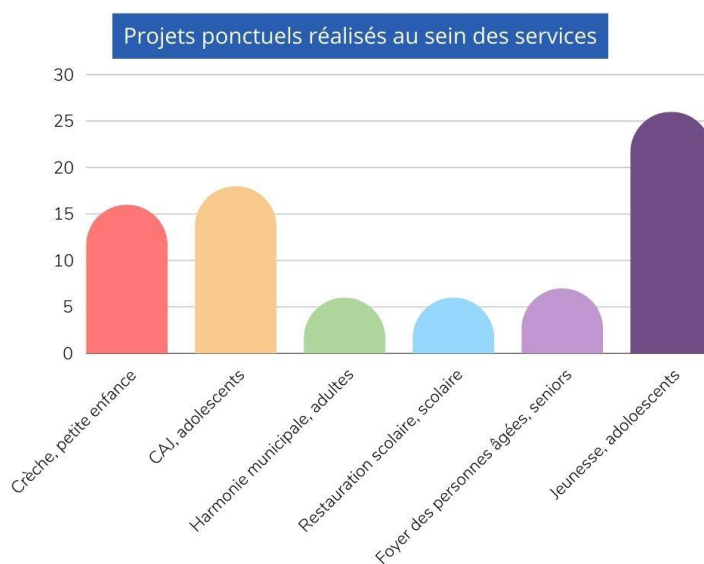
### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Encourager l'approfondissement des connaissances et la mise en valeur des compétences en arts plastiques.
- Promouvoir et inciter à s'engager dans les arts plastiques, en éveillant l'intérêt et en stimulant la créativité des participants.
- Élargir sa présence sur le territoire et développer des partenariats pour promouvoir les arts plastiques.

La commune porte depuis de nombreuses années une école d'arts plastique ouverte à tous, fonctionnant sous forme d'ateliers bihebdomadaires auprès du public adhérent. Le financement de fonctionnement est exclusivement communal, en dehors des recettes d'adhésions, représentant un montant total symbolique.

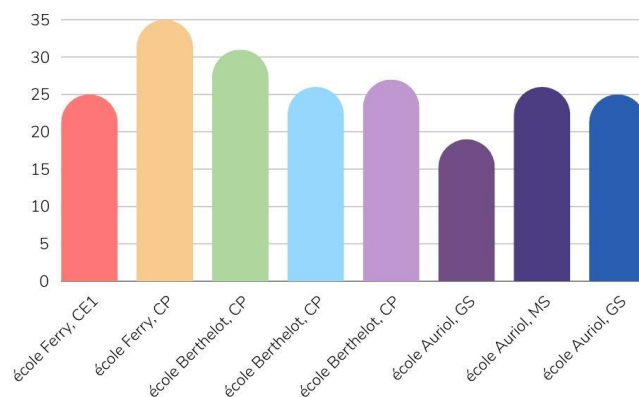
Ce sont ainsi

- 2 ateliers enfants, et 2 ateliers adultes, regroupant 45 à 48 participants qui sont déployés.
- Des projets déployés au sein des services de la ville, sur une thématique transverse aux arts plastiques.



- Des stages durant les vacances scolaires, sur une thématique précise, regroupant entre 6 et 14 inscrits selon les périodes. Ces ateliers sont souvent l'occasion de travailler de manière transversale avec les autres disciplines enseignées et portées par la commune.
  - Ainsi un stage annuel est réalisé avec les enseignants de l'école de **musique** ou le personnel Dumiste enseignant en milieu scolaire.
  - Les actions orientées **ESS et recyclage** sont co-portées par le service politique de la ville et/ou le Point Info Jeunesse.
  - Enfin, le CLEA, contrat local d'enseignement artistique mis en place au niveau intercommunal favorise **l'intervention d'un artiste** sur un projet de la durée d'un stage.

La commune déploie par ailleurs, ses enseignements auprès du public scolaire, en leur sein ou *in situ*, tout au long de l'année scolaire. Ce sont ainsi 210 à 230 élèves, réparties en 8 classes, qui bénéficient de cet accompagnement, mis en place en coordination avec le personnel enseignant.

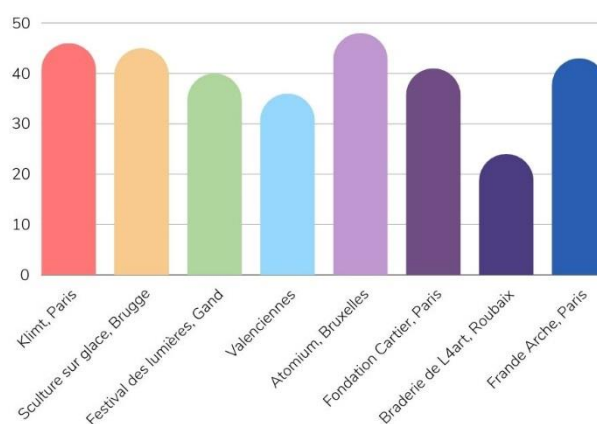


Effectifs des classes suivant les enseignements d'arts plastiques durant l'année scolaire.

L'enseignement artistique comprend l'éveil, l'initiation et l'acquisition des savoirs nécessaires à une pratique artistique.

Compte tenu de la limite imposée par les locaux occupés par l'école d'arts plastiques, les jauges d'accueil au public sont limitées en effectifs et il n'était pas envisageable, opérationnellement, de développer cet enseignement.

L'école d'arts est également particulièrement investie sur l'approche hors-les-murs, et vise à favoriser dès que possible la découverte culturelle lors de visites de musée, d'expos, ou de lieux en lien avec les apprentissages déployés.



Participants aux sorties culturelles

L'installation de l'atelier au sein du tiers-lieu a vocation à permettre un accès plus confortable aux adhérents, à faciliter son fonctionnement, et à se décroïsonner, auprès du public fréquentant le tiers lieu pour d'autres activités.

## 1. Assurer un enseignement artistique diversifié, créatif et inspirant:

Notre approche s'articule autour de plusieurs principes axes de travail. Ceux-ci incarnent une volonté d'offrir un apprentissage artistique riche aux participants des ateliers d'arts plastiques portées par le service culturel de la commune de Wingles.

### **Technique :**

Encourager la découverte et la maîtrise d'un large éventail de techniques artistiques, allant des méthodes traditionnelles aux nouvelles formes d'expression. Les participants seront ainsi invités à expérimenter la peinture, le dessin, la sculpture, la photographie, les techniques mixtes, et bien d'autres, afin d'élargir leur palette créative.

### **Créativité :**

Introduire des thèmes créatifs inspirants à travers lesquels les participants peuvent exprimer leur vision artistique. Ces thèmes peuvent être liés à des concepts abstraits, des éléments de la nature, des mouvements artistiques ou des sujets contemporains, offrant ainsi une diversité d'inspirations pour

### **Innovation et exploration :**

Encourager l'innovation en introduisant des techniques artistiques émergentes et des approches novatrices. Les participants seront encouragés à sortir des sentiers battus, à expérimenter des techniques non conventionnelles et à repousser les limites de leur créativité.

### **Evolution Artistique :**

Reconnaître et accompagner l'évolution artistique individuelle au fil du temps. Les participants seront encouragés à revisiter des techniques et des thèmes précédemment abordés, permettant ainsi le développement continu de leur expression artistique.

En adoptant cet axe, les Ateliers d'Arts Plastiques visent à créer un environnement stimulant où l'exploration artistique est constamment renouvelée, offrant aux participants une expérience riche, variée et source d'inspiration. Par ailleurs, l'individualisation des parcours, impliquant la reconnaissance et le respect de la diversité des capacités artistiques des participants orientent ces ateliers vers une approche individualisée, favorisant la liberté et la sensibilité artistique de chacun.

## 2. Création de projets collaboratifs :

Concevoir et mettre en œuvre des projets artistiques communs en partenariat avec d'autres organisations, encourageant ainsi la mutualisation des ressources créatives et l'échange d'idées novatrices. Dans le cadre de développement de la création de projets il est important de s'entourer de partenaires tels que :

- Le ministère de la culture et ses entités régionales et départementales,
- La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, signataire de la charte de coopération culturelle DRAC
- Le Département du Pas de Calais
- L'Office du Tourisme de Lens Liévin,
- Le Louvre Lens

La création de projets collaboratifs constitue une approche dynamique et participative, impliquant l'interaction et la contribution de divers acteurs. Ce processus débute par l'identification d'une thématique ou d'un objectif commun qui rassemble les parties prenantes, qu'elles soient artistiques, culturelles ou autres. Chaque collaborateur contribue selon ses compétences, ses intérêts, et son domaine d'expertise. Cette diversité enrichit la réalisation du projet en lui conférant une dimension pluridisciplinaire.

En conclusion, l'exécution du projet collaboratif donne vie aux idées collectives, se manifestant à travers des événements culturels, des créations artistiques et diverses initiatives partagées. Les enseignements tirés de cette expérience, ainsi que les retours d'expériences, alimentent la réflexion en vue de projets collaboratifs ultérieurs. Ce processus continu favorise l'innovation et l'enrichissement mutuel.

### 3. Accessibilité et Inclusion :

La démocratisation des pratiques artistiques plastiques consiste à rendre les activités liées aux arts visuels et plastiques accessibles à un public plus large, sans discrimination sociale, économique ou éducative. Cela vise à encourager la participation du plus grand nombre à la création artistique, à l'appréciation de l'art visuel et à la compréhension des différentes formes d'expressions artistiques. Pour promouvoir ces principes fondamentaux, plusieurs aspects clés doivent être pris en considération :

#### **Accessibilité matérielle :**

Garantir que les ressources nécessaires à la participation aux projets artistiques, tels que les fournitures ou équipements spécifiques, soient facilement disponibles et financièrement accessibles. Cela inclut la mise à disposition des fournitures artistiques, d'un espace de travail accessible, et d'équipements adaptés pour permettre à chacun de s'engager dans des projets artistiques.





### **Éducation artistique inclusive :**

Mettre l'accent sur l'éducation artistique dans les programmes scolaires et communautaires est cruciale pour permettre à toutes les personnes, quel que soit leur contexte socio-économique, de développer leurs compétences créatives. Une approche inclusive dans l'éducation artistique favorise la diversité des talents et des expressions artistiques.

### **Événements et expositions accessibles à tous :**

Organiser des expositions, des ateliers, des événements artistiques accessibles à un large public, instaurer des sorties dans les musées, favorisant ainsi la rencontre avec les artistes, les œuvres d'art et la participation active des usagers.

### **Soutien aux artistes :**

Encourager et soutenir les artistes actuels en leur offrant des opportunités d'exposition. Veiller à ce que les artistes et les créateurs issus de divers milieux culturels, sociaux et ethniques soient représentés dans les projets. La diversité contribue à enrichir l'expérience culturelle et artistique pour l'ensemble de la population.



### **Collaboration collective :**

Encourager la participation active du public dans la conception et la mise en place des projets artistiques. Les projets collaboratifs reflètent la diversité culturelle et les expériences de chacun. Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des Ateliers Arts Plastiques vise à dépasser à mettre en avant la diversité culturelle tout en assurant une expérience artistique enrichissante.

Au sein de l'espace de diffusion, des expositions seront dédiées aux créations d'artistes ainsi qu'aux productions des participants de l'Atelier, englobant aussi bien des créations destinées au jeune public que des projets professionnels découlant des actions de l'année en cours.

Les participants des Ateliers d'Arts Plastiques ont l'opportunité d'exposer leurs réalisations lors du *Festival des Arts*, créant ainsi une plateforme propice au partage des compétences acquises au fil de l'année. Cette opportunité vise également à inciter les familles et le grand public à participer à cet événement.

Dans cet espace, un écran, des tablettes numériques et des casques audio permettront aux usagers de découvrir une galerie virtuelle et d'apprécier plus de 5000 œuvres d'art en totale immersion du musée numérique. L'enjeu ici est de rendre l'art le plus accessible et ludique possible

Politiques tarifaires et accessibilité :

L'atelier des Arts Plastiques est ouvert à tous, seul le contingent de places disponibles définit le potentiel d'accueil.

*Tarifs* (en fonction des coefficients CAF)

- *Pour Winglois* 1ère tranche : 25€
- *Non Winglois* 1ère tranche : 35€
- *Pour Winglois* 2ème tranche : 26€
- *Non Winglois* 2ème tranche : 35€40

Les cours débutent mi-septembre et se terminent fin juin, ils fonctionnent de façon hebdomadaire comme suit :

- Le mercredi de 10h à 11h30 pour les partenaires de la ville (crèche et jeunesse...). de 14h à 15h15 pour les enfants de 7 à 9 ans, de 15h30 à 16h45 pour les enfants de 10 à 12 ans.
- Le jeudi est réservé aux accueils des groupes scolaires.
- Le vendredi de 9h30 à 11h30 pour les adultes.
- Le samedi de 9h30 à 11h30 pour les adultes.

Enfin, des stages sont proposés aux enfants et/ou aux adultes pendant les vacances scolaires, conçus comme des prolongements de certaines thématiques explorées en cours ou, comme des propositions uniques sur une thématique spécifique.

## Wingles, commune inscrite au patrimoine Mondial de l'UNESCO



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Identifier les effets leviers que représentent l'inscription du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Sensibiliser les habitants à la richesse culturelle du territoire
- Valoriser la richesse patrimoniale de la commune
- Favoriser l'accès à la culture, notamment patrimoniale, par une politique culturelle ciblée

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a obtenu en **2008 le label Pays d'art et d'histoire**, véritable reconnaissance par l'État de la richesse du patrimoine local et des compétences de la collectivité en matière de développement du territoire. Ce positionnement conforte, tant auprès des touristes que de la population locale, un changement de regard qui constitue un enjeu à part entière pour l'évolution du territoire.

Le dispositif Pays d'art et d'histoire contribue activement à la valorisation du patrimoine, de la qualité architecturale et du cadre de vie. Ses actions sont nombreuses : ateliers, résidences d'artistes, visites contées, visites-guidées avec l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin, éditions traduites en langues étrangères, signalétiques d'interprétation, outils numériques innovants...

Les actions du Pays d'art et d'histoire déployées sur la commune de Wingles et l'ensemble du territoire :

- Des interventions pédagogiques dans les écoles de la commune
- La création d'expositions pour dévoiler des éléments du patrimoine local
- Des résidences d'artistes
- Des ateliers et visites guidées
- Des éditions sur l'histoire et l'évolution du patrimoine local
- Des signalétiques d'interprétations pour rendre les éléments visibles plus compréhensibles.

### **Une valeur universelle reconnue, à préserver.**

Le patrimoine mondial est une appellation attribuée à des lieux ou des biens, situés à travers le monde, possédant une valeur universelle exceptionnelle. A ce titre, ils sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial afin d'être protégés pour que les générations futures puissent encore les apprécier à leur tour.

**Le Bassin minier a été inscrit au Patrimoine mondial en 2012 en tant que "paysage culturel".** Ce territoire autrefois rural, s'étirant de la frontière belge à l'est, aux collines de l'Artois à l'ouest, est jalonné de trésors techniques et architecturaux issus de trois siècles d'exploitation du charbon. Ce paysage, dont l'horizon a été redessiné par les terrils, offre de multiples facettes, tant l'impact de la mine a pris des formes différentes au sein de cette bande de territoire de 120 kilomètres de long et de 12 kilomètres de large.

Parmi 4000 hectares de paysage abritant 353 biens remarquables, des ensembles patrimoniaux et paysagers comprenant à la fois des sites d'exploitation et des quartiers d'habitat minier, la commune de Wingles est particulièrement représentée. 4 sites remarquables ont ainsi été identifiés et classés.



**Le parc Marcel Cabiddu de Wingles et son étang d'affaissement se situent sur la concession de l'ancienne Compagnie des mines de Meurchin absorbée par la Société des mines de Lens en 1920.**

La Compagnie de Meurchin possédait alors 6 puits en activité. En 1902, elle avait installé son rivage d'embarquement au bord du canal de la Haute-Deûle à Wingles. Autrefois terres de marais, des étangs se sont formés en raison des affaissements miniers. Aujourd'hui, 5 étangs d'affaissement occupent une superficie de 12 hectares au sein d'un vaste parc de 250 hectares.

Particulièrement emblématique de l'importance du milieu aquatique et humide que revêt la commune, ce site est l'un des 4 bassins d'affaissement valorisés par l'UNESCO, et le seul sur le département du Pas-de-Calais.

Il est aujourd'hui vécu par les habitants comme un lieu de promenade et de loisir familial.

L'inscription au Patrimoine mondial doit changer le regard extérieur porté sur le Bassin minier mais doit aussi agir à l'intérieur du territoire.

Longtemps, les bâtiments et les paysages issus de la mine ont suscité indifférence, incompréhension, voire mépris. En étant reconnu comme un patrimoine digne de valeur, cet héritage industriel doit être appréhendé comme un motif de fierté pour les habitants du Bassin minier et la commune.

**Vivre dans un territoire « Patrimoine mondial »** contribue à décomplexer et à rehausser l'estime de soi d'une population traditionnellement "taiseuse", volontiers encline à l'autocritique. Sur une terre ayant parfois souffert des querelles de clocher, l'inscription au "Patrimoine mondial" a

apporté la preuve qu'une mobilisation collective peut porter ses fruits. Que seule la coopération permet de peser dans la compétition nationale et internationale que se livrent les territoires. L'inscription de 2012 atteste enfin que le Bassin minier peut se confronter à l'exigence et revendiquer une meilleure qualité architecturale et environnementale pour bâtir des projets d'avenir. Autant de facteurs contribuant à davantage d'ambition et à une prise de confiance extrêmement porteuse d'un point de vue économique. Notamment chez les jeunes générations poussées à continuer leurs études ou à monter leur entreprise.



**La cité des Sports.**

Cette cité pavillonnaire fut construite entre 1921 et 1930 et est caractéristique de la Société des Mines de Lens. Elle propose plusieurs regroupements de typologies, par deux, trois, quatre, cinq ou six, et des volumétries diversifiées. Elle présente par ailleurs un modèle d'habitation particulier donnant au pavillon l'aspect d'une « demi-maison ». Ce modèle permettait d'envisager l'ajout d'un deuxième volume identique en fonction des besoins de logement. La cité des Sports est typique du style Lens avec des décors de briques blanches, rouges ou jaunes.



### **La cité de la gare**

Attachée à la fosse n°7 (1879-1960), la cité de la Gare est caractéristique des cités pavillonnaires de la Société de Lens dans l'entre-deux-guerres. Construite entre 1921 et 1927, elle propose divers types de regroupement d'habitations, par 2, par 4 ou par 6. Les groupes sont implantés en front à rue créant de beaux fronts bâtis sur plusieurs dizaines de mètres. Les habitations construites en 1921 sont repérables à leurs riches volumétries, notamment les toitures : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, chiens-assis, débords de toitures, porches. Leurs façades sont entièrement de briques blanches avec bandeaux et motifs géométriques de briques rouges.



### **La cité du pont**

Attachée à la fosse n°7, il s'agit d'une petite cité de corons construite entre 1924 et 1926 qui, conforme au style architectural et urbain de la Société de Lens, offre une grande diversité architecturale dans ses barreaux d'habitations. La cité est structurée selon une voirie mixte, à la fois courbe et orthogonale, et propose quasi-exclusivement des barreaux d'habitations regroupant quatre, cinq ou dix logements. Ces barreaux offrent de riches volumétries et les façades sont soit entièrement composées de briques blanches avec bandeaux et motifs géométriques de briques

rouges, soit de briques rouges et ponctuées dans les parties supérieures par de faux-colombages en briques peintes en blanc.

Participer au développement de l'attractivité du territoire constitue l'un des 3 axes stratégiques de la Mission Bassin Minier, qui a produit en coopération étroite avec les services de l'État et les collectivités, le dossier technique de candidature du Bassin minier Nord-Pas de Calais, comportant notamment le plan de gestion et la définition du périmètre proposé à l'inscription.

Il s'agit de contribuer à faire du Bassin minier une destination touristique et de loisirs, également de favoriser l'appropriation de l'inscription au Patrimoine mondial par la médiation, la culture et la communication.

### **L'action culturelle est identifiée comme un levier majeur d'appropriation de l'inscription au Patrimoine mondial.**

Si la Mission Bassin Minier prend en charge la coordination et l'animation d'une démarche partenariale de définition d'une stratégie culturelle autour du Patrimoine mondial partagée sur le territoire et que l'information et la communication auprès de l'ensemble de ses publics est une priorité réaffirmée par la Mission et ses partenaires, il appartient à la commune de faire vivre le rayonnement de ces actions au niveau local et de porter, impulser, favoriser et provoquer les actions de médiation et de sensibilisation sur l'inscription à destination de son réseau d'acteurs, mais aussi des habitants de la commune.

